

RAPPORT D'ACTIVITE 2012
MINISTERE DE L'EGALITE DES CHANCES

Février 2013

Introduction	4
I. Budget du ministère de l'Égalité des chances	5
II. Organes de consultation et de collaboration du ministère de l'Égalité des chances	8
A. Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes (CI)	8
B. Comité du Travail Féminin (CTF)	9
C. Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence	12
D. Comité des actions positives	15
III. Représentation du ministère de l'Égalité des chances dans les organismes gouvernementaux	18
IV. Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau national	19
A. Le domaine législatif	19
B. Le domaine de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes	21
1. Politique communale d'égalité des femmes et des hommes	21
2. Education et formation	22
3. Marché de l'emploi	23
3.1. Programme des actions positives dans le secteur privé de l'économie	23
3.2. Programme des actions positives dans le secteur public de l'économie	25
3.3. Etudes	25
3.4. Réseau DivBiz	26
3.5. LOGIB	26
4. Domaine social	27
4.1. Projet « Männerbüro »	27
4.2. Prostitution	27
5. Sensibilisation et information	28
5.1. Bulletins d'information : MEGA-Newsletter et Infomail	28
5.2. Campagne et concours pour les jeunes	29
5.3. Mega on Tour: Initiatives et rencontres avec les jeunes	30
5.4. Campagne en faveur d'un meilleur équilibre de la vie privée et professionnelle	30

5.5. Campagne pour la lutte contre la violence domestique	33
5.6. Campagne en faveur de l'égalité dans la prise de décision	33
5.7. Evaluation des campagnes	33
C. Activités conventionnées par le ministère de l'Egalité des chances dans le domaine social et autres	36
1. Services pour filles, femmes et femmes avec enfants	37
2. Garderies internes	37
3. Foyers d'accueil et de dépannage	37
4. Centres de consultation	38
5. Service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD)	38
6. Centres maternels	39
7. Espace de consultation pour hommes, garçons et leur entourage	39
8. Centre Parental	39
9. Médias et publicité	42
D. Manifestations et publications	42
1. Manifestations organisées ou co-organisées par le MEGA	42
2. Manifestations patronnées par le MEGA	45
3. Publications	46
3.1. Bestandsaufnahme zur geschlechtsreflektierten Jungen- und Männerarbeit in Luxemburg	46
3.2. infoMann spot RTL	47
V. Activités du ministère de l'Egalité des chances au niveau européen et international	49
A. Commission sur le statut de la femme (ONU) à New York	49
B. Comité Consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	52
C. Réunions du groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre (High Level Group)	53
D. Conférences	55
E. Echanges bilatéraux	59

Introduction

Dans un contexte de crise économique et financière tel qu'il continuait à se présenter en 2012, il semble à première vue difficile de maintenir à la une un sujet comme l'égalité des femmes et des hommes.

Et pourtant il est incontestable que les projets de réforme engagés et discutés pour faire face à la crise concernent les individus, hommes et femmes. Il en est ainsi par exemple des domaines de l'éducation et de la formation, de l'emploi, de la sécurité sociale, de la santé, de la fonction publique, de la famille et de la fiscalité.

Les réformes en question ont un impact, souvent différent, sur les femmes et sur les hommes. Une politique d'égalité digne de son nom mérite une analyse sérieuse de cet impact afin de procéder aux adaptations le cas échéant nécessaires après analyse de la situation.

Le ministère de l'Égalité des chances (MEGA) ne peut que rendre attentif à cette nécessité et a continué à le faire durant 2012. D'autres acteurs doivent cependant mettre en œuvre cette politique de l'intégration de la dimension du genre dans leur travail quotidien au niveau national et local.

En matière d'emploi, une politique égalitaire peut être un instrument de relance économique : grâce à la poursuite du programme des actions positives, le MEGA soutient des entreprises qui puisent dans le réservoir de talents et de compétences féminines et qui optent pour une mixité dans leurs instances de prise de décision. En 2012 un accent particulier a été mis sur le sujet de la conciliation entre travail et vie familiale.

Des actions d'information et de sensibilisation sont prioritaires pour susciter un changement des mentalités, indispensable pour la réalisation d'une égalité de fait des hommes et des femmes. Les médias jouent un rôle primordial dans ce contexte. C'est pourquoi, le MEGA a organisé à l'occasion de la Journée internationale de la femme une conférence sur l'influence des médias sur notre vue des femmes et des hommes. Divers projets de recherche ont été initiés dans la suite en partenariat avec des experts scientifiques.

InfoMann, le premier service de consultation pour garçons et hommes au Luxembourg, a été inauguré en novembre 2012. Il vient rejoindre, sur un arrière-fond de complémentarité, l'offre de services de consultations et d'accueil à l'attention des jeunes filles et des femmes, conventionnés de longue date par le MEGA. En matière de politique sociale, une plate-forme regroupant l'ensemble des acteurs concernés par la thématique de la prostitution a vu le jour en 2012, notamment comme suite à une journée de réflexion sur le sujet.

I Budget du ministère de l'Égalité des chances

Le budget du Ministère de l'Égalité des chances pour 2012 s'est élevé à 12.571.002.- euros, ce qui fait 0,11% du budget national de l'Etat luxembourgeois. Les différents articles ont été ventilés comme suit :

Indemnités pour services extraordinaires	3.500
Indemnités pour services de tiers	1.800
Frais de route et de séjour, frais de déménagement	800
Frais de route et de séjour à l'étranger	13.770
Frais de bureau ; dépenses diverses	11.150
Bâtiments ; exploitation et entretien	12.750
Frais d'experts et d'études	700.000
Frais de publication	50.000
Colloques, séminaires, stages et journées d'études frais d'organisation et de participation	50.000
Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes	267.000
Mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes (crédit non limitatif)	100
Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes	10.987.631
Participation financière de l'Etat aux frais des activités du Conseil National des femmes du Luxembourg	257.401
Participation financière de l'Etat à des projets mis en œuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes (crédit non limitatif)	100

Participation financière de l'Etat à des actions des organisations non étatiques oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes	60.000
Subsides à des organismes oeuvrant en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre du plan d'action national « Egalité 2009 – 2014 »	65.000
Participation de l'Etat à la réalisation d'actions positives dans le domaine de l'emploi	90.000

- Le ministère de l'Egalité des chances a souligné sa volonté d'augmenter la transparence du budget des dépenses en continuant à réduire le nombre d'articles budgétaires. Cette manière de procéder améliore la vue globale sur les activités du MEGA.

- En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement courantes de l'Etat central, les crédits du MEGA - après une baisse de 10,51% au budget 2011-, affiche une hausse de 14,7 % en 2012. Cette hausse est surtout due à l'augmentation des crédits pour frais d'experts et d'études. Le MEGA continue à élargir son champ d'action en supplément aux questions de promotion féminine par des actions concernant :

- étude sur les causes de la violence domestique 1^{ère} partie;
- projet de recherche au sujet des stéréotypes dans les jeux vidéo
- projet de recherche sur la lecture des sites internet « gender eye tracking » ;
- étude au sujet de « femmes et hommes sur le marché de l'emploi » ;
- renforcement des actions positives dans les entreprises du secteur privé ;
- mise en œuvre des actions positives dans les entreprises du secteur public ;
- formations sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment auprès des partenaires sociaux et des élus locaux ;
- projets et actions en faveur de l'égalité des femmes et des hommes dans des domaines traditionnellement moins couverts tels que les medias, l'environnement, les sports et le bénévolat.

- La participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour femmes prend presque 87,4 % du budget des dépenses du Mega. Les frais de personnel des centres conventionnés, qui sont définis par la Convention Collective de Travail pour salariés du Secteur d'Aide et de Soins, constituent de loin la plus grande dépense de cet article budgétaire. Vu qu'il s'agit ici d'une dépense non compressible le département dispose de peu de moyens pour mettre en œuvre sa politique, c'est-à-dire de renforcer les structures oeuvrant dans l'intérêt des femmes ET des hommes en situation de détresse.

- Suite aux déménagements de quelques structures et des travaux de mise en conformité du côté sécurité des bâtiments les frais d'entretien ont augmenté. Le MEGA a pu renforcer en 2012 le cadre du personnel de l'a.s.b.l. Femmes en Détresse pour renforcer le travail avec des enfants ayant des problèmes psychiques et en renforçant les possibilités de garde des enfants malades, surtout dans la période hivernale.

- Le service « Riicht-Eraus », qui a pour mission la prise en charge systématique des auteurs de la violence domestique, a été adapté aux nouveaux besoins définis par la nouvelle législation en la matière.
- A côté de ce service un nouveau service pour hommes et garçons au nom de: « InfoMann » a été créé. Ce service a une mission tout à fait différente du service Riicht-Eraus. Le « InfoMann » est un bureau d'orientation et de guidage pour tout homme en situation de détresse familiale et financière, avec ou sans enfants.
- Un autre élément nouveau est le support financier que le MEGA a apporté à la Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg pour promouvoir des initiatives commerciales et économiques par les femmes.
- A côté de ces projets restent les activités usuelles comme rédaction, correction et traduction de publications, organisation de séminaires et de workshops, préparation de campagnes publicitaires, etc.
- Il faut souligner que la mission principale du travail politique du Mega consiste dans la sensibilisation de la population afin d'inciter une prise de conscience et un changement d'idées vers une plus grande égalité entre femmes et hommes.

II Organes de consultation et de collaboration du ministère de l'Égalité des chances

A. Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes

Le Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes a été convoqué à 3 reprises en 2012 : le 17 avril, le 27 juin et le 9 octobre 2012.

A l'ordre du jour de la réunion du 17 avril 2012 figuraient les points suivants :

1. Information sur l'évolution de différents dossiers du MEGA
2. Rapport d'évaluation intermédiaire du PAN Egalité 2009-2014 : présentation par les experts externes et discussion
3. Echange de vues sur les travaux futurs du Comité
4. Divers

Au cours de la réunion, les évaluateurs ont présenté un résumé du rapport d'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes 2009-2014.

Il ressort du rapport, qu'à mi-parcours de la période législative:

- ✓ Environ 25% des mesures spécifiques énumérées dans le PAN Egalité 2009-2014 ont été mises en œuvre.
- ✓ L'efficacité du Comité interministériel reste limitée en raison du manque d'implication de la hiérarchie et du manque de connaissance pratique des membres.
- ✓ Aucune cellule de compétence en genre n'est opérationnelle.

Le MEGA a proposé de travailler, dans une première phase, sur les deux premiers constats.

La discussion qui a suivi la présentation a avant tout tourné autour du fonctionnement du Comité interministériel.

Différents membres ont soulevé respectivement réitéré des questions sur

- leur mandat au sein du Comité,
- l'opportunité d'établir un plan de travail,
- l'organisation de formations ciblées et individualisées par département sur l'intégration de la dimension du genre dans les travaux quotidiens.

En ce qui concerne l'analyse basée sur le gender mainstreaming des mesures politiques dans les ministères, les membres du Comité ont été invités à réfléchir quant à des actions de leur département respectif pouvant servir d'exemples de bonne pratique à être présentés au Comité.

La réunion du 27 juin 2012 a dû être annulée faute d'un nombre suffisant de participants.

Elle a été reportée au 9 octobre 2012 avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport d'évaluation intermédiaire : proposition par le MEGA et discussion des suites à donner aux recommandations formulées pour rendre les travaux du Comité plus concrets et plus visibles (sur base de la note figurant en annexe)
2. Bonnes pratiques en matière de gender mainstreaming : chaque membre du comité est invité à présenter un exemple de bonne pratique en matière d'intégration de la dimension égalité hommes-femmes dans les travaux quotidiens de son ministère
3. Divers

Les bonnes pratiques en matière de gender mainstreaming constituaient la partie centrale de la réunion du 9 octobre. Sur base d'un sondage lancé auprès des ministères par le Département à la simplification administrative sur l'usage de la fiche d'impact prévu dans la procédure ex-ante d'élaboration de textes législatifs, les membres du Comité ont discuté l'option « neutre » dans l'appréciation des textes en terme d'égalité des femmes et des hommes (point 15 de la fiche d'impact). Certains ont plaidé en faveur d'une suppression de cette notion, étant donné qu'il n'y a pas d'impact pouvant être qualifié de « neutre ». Dès lors, une reformulation des questions s'impose, en s'assurant toutefois que ces formulations soient compréhensibles. Les membres du comité sont également en faveur d'une augmentation du nombre de formations sur le remplissage de la fiche d'impact et d'un élargissement du public pour ce type de formations.

Un exemple de bonne pratique au niveau communal est le guide pratique du SYVICOL lié aux principes de la charte européenne de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie locale. Un exemplaire du guide a été distribué aux membres présents en réunion. Reprenant chaque article de la Charte européenne, ce guide rassemble une panoplie d'exemples illustrant autant de bonnes pratiques en matière d'égalité des femmes et des hommes sur le plan local. Les membres du comité sont unanimes à dire qu'un tel guide pratique serait très utile à un niveau national.

A titre d'exemples de bonnes pratiques ont été également discutées des pistes concrètes notamment en matière de communication publique dans les domaines de la sécurité routière, la ventilation des statistiques publiques ou les nouvelles technologies. Le fonctionnement et l'apport du Comité aux délégués à l'égalité Les membres ont également discuté de la marge de manœuvre de la personne déléguée à l'égalité et de l'apport du Comité au niveau des mécanismes institutionnels instaurés dans le cadre du gender mainstreaming.

Tous les rapports du Comité interministériel sont téléchargeables sur le site www.mega.public.lu

B. Comité du Travail Féminin (CTF)

Créé par un règlement grand-ducal du 27 novembre 1984, le Comité du Travail féminin est un organe consultatif du gouvernement chargé d'étudier soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement toutes les questions relatives à l'activité, à la formation et à la promotion professionnelle des femmes.

Composé de personnes représentant les organisations patronales et syndicales, du Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) et de différents ministères et

administrations, cet organe quadripartite est habilité à proposer de sa propre initiative, soit au gouvernement, soit à la ministre de l'Égalité des chances, sa ministre de tutelle, des mesures qu'il estime être de nature à améliorer la situation des femmes.

En 2012, le Comité du Travail féminin s'est réuni cinq fois en assemblée plénière, à savoir le 17 janvier, le 13 mars, le 8 mai, le 2 octobre et le 20 novembre.

Réunion du 17 janvier 2012

Les grandes lignes du projet de loi portant réforme de l'assurance pension ont été adoptées lors du conseil de gouvernement du 16 décembre 2011 et le Comité a constaté que la question de l'individualisation des droits à pension n'a pas été prise en compte. Il note que le Gouvernement entend favoriser l'assurance continuée en cas d'interruption volontaire de la carrière professionnelle. Ceci correspondant à un status quo par rapport à la situation actuelle, le Comité a fait publier un communiqué de presse où il insiste à ce que la réforme institue l'individualisation des droits à pension qui consiste en une obligation de cotiser à toute personne selon des modalités à définir. Dans ce contexte le Comité décide de demander une entrevue auprès du Ministre de la Sécurité sociale pour un éventuel échange sur le sujet.

Les représentantes de la CGFP demandent au Comité de réfléchir aux divers aspects du projet de réforme de la Fonction Publique pour ce qui est des répercussions sur l'égalité entre femmes et hommes.

Réunion du 13 mars 2012

L'avis du Comité concernant le projet de loi portant réforme de l'assurance pension est en cours de préparation.

Blandine Lejalle du CEPS/INSTEAD présente l'enquête « Les femmes et les hommes dans la prise de décision économique en 2011 » réalisée pour le MEGA, dans la suite des éditions 2001 et 2004 et qui a comme objectif de mesurer l'évolution de la situation des femmes et des hommes au sein des entreprises en termes de prise de décision.

Les femmes ont un taux d'activité inférieur à celui des hommes, elles travaillent souvent à temps partiel et sont sous-représentées dans la prise de décision alors qu'elles présentent des niveaux de formation au moins équivalent, voire supérieur à celui des hommes. Selon des études réalisées les entreprises qui ont une plus grande proportion de femmes dans leurs organes de décision sont plus performantes.

Pour améliorer la mixité il serait à recommander de transformer les modes d'organisation dans les entreprises ainsi que les critères de promotion et de rémunération de manière à ce que les emplois « féminins » et notamment les temps partiels ne soient plus pénalisés. Il existe différents champs d'action en faveur de la diversité, comme les programmes de tutorat et de formation, la création de réseaux et de modèles.

Blandine Lejalle du CEPS/INSTEAD présente l'enquête « Le choix d'un domaine de formation: pourquoi les jeunes filles choisissent-elles moins souvent un domaine scientifique que les garçons? » réalisé pour les partenaires sociaux (LCGB, OGBL, UEL) et nouvelle dans son genre. Il en ressort que les filles s'orientent moins que les garçons vers des études scientifiques, le taux de réussite des filles est supérieur et le taux de décrochage est inférieur par rapport à celui des garçons. Les performances en mathématiques et en sciences sont meilleures chez les garçons. L'orientation scolaire est

surtout déterminée par choix économique chez les garçons et par intérêt pour le domaine chez les filles.

L'étude analyse également les stéréotypes de genre quant à l'importance de l'école, quant au partage des tâches familiales et domestiques, quant à la segmentation des compétences et des emplois sur le marché du travail.

Les stéréotypes existent toujours, mais on note une évolution : par exemple au lieu d'interrompre leur carrière professionnelle les femmes réduisent plutôt leur temps de travail.

Réunion du 8 mai 2012

Le projet d'avis du CTF concernant le projet de loi No 6387 portant réforme de l'assurance pension est soumis pour avis aux membres du CTF.

Frank Behrmann présente la nouvelle version de l'outil LOGIB introduit en 2009, réalisée pour le MEGA par les bureaux de conception et de conseil Baumgartner & Partner et Personalmarkt Services. Le logiciel LOGIB est un instrument d'autoévaluation de la structure salariale qui permet aux entreprises d'analyser si elles garantissent ou non l'égalité de salaires entre femmes et hommes – c'est-à-dire un salaire égal pour un travail égal ou de même valeur.

Des séances de formation gratuites ont été organisées par le MEGA pour les représentants des entreprises et les représentants syndicaux ainsi que les membres du Comité du Travail Féminin, du Comité des Actions Positives et des représentants de l'Inspection du Travail et des Mines. Le logiciel est mis gratuitement à la disposition des entreprises et est utilisé sur base volontaire notamment dans le cadre du programme des actions positives et les résultats de l'analyse de la structure salariale permettent à l'entreprise de déterminer l'écart salarial basé uniquement sur le genre et fournissent en même temps des solutions pour réduire d'éventuels écarts.

Réunion du 2 octobre 2012

Carole Blond-Hanten du CEPS/INSTEAD présente la partie 4 : L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes de l'étude « Le temps de travail, l'emploi, la formation et l'égalité des genres dans les conventions collectives de travail CCT en 2005 et 2006 ».

L'objectif de l'étude est de vérifier si lors des négociations des conventions collectives les thèmes de l'organisation du temps de travail, du maintien de l'emploi et de lutte contre le chômage, de la politique de formation et de l'égalité homme/femme sont traités dans les entreprises. L'étude analyse de quelle manière le dialogue social a lieu : qu'est-ce qui est négocié et quelle est la stratégie des partenaires sociaux. L'objectif du CEPS est d'aller au-delà du repérage de l'Inspection du Travail et des Mines ITM, qui vérifie et certifie si les 4 thèmes sont traités dans les CCT, et de faire une analyse qualitative du contenu des CCT. Certaines CCT traitent l'égalité, d'autres y font plus ou moins allusion et il y a celles qui ne traitent pas du tout l'égalité. S'il y a obligation de négociation il n'y a pas d'obligation de résultat et il n'y a pas de sanction si l'égalité n'est pas traitée dans les CCT. Il est tout à fait regrettable que les outils développés ne soient pas utilisés. Il faudrait faire référence aux lois dans les CCT, citer les bonnes pratiques et avoir un équilibre hommes/femmes dans les syndicats afin que l'égalité fasse partie des sujets négociés entre patronat et délégation.

Réunion du 20 novembre 2012

Marc Kieffer de la FEDIL présente l'étude « Gender Diversity in Business », réalisée par la Fedil en collaboration avec l'Université du Luxembourg et en partenariat avec le MEGA.

L'initiative de la Fedil de réaliser un plan d'action en faveur de davantage de mixité en entreprise comprend un état des lieux, un cycle de 4 conférences de mars à juin 2012 dont les résultats sont présentés dans l'étude.

La Fedil s'est engagée à encourager l'accès des femmes aux postes de décision en organisant des événements de sensibilisation à l'attention des entreprises afin de les informer des enjeux fondamentaux de la diversité, de partager les bonnes pratiques et de définir des actions à mettre en œuvre pour contribuer à changer les mentalités et à convaincre les dirigeants d'entreprise des bénéfices de la mixité. Les entreprises qui ont une plus grande proportion de femmes dans leurs organes de décision sont plus performantes. L'essentiel des décisions d'achat étant influencé par des femmes, la présence des femmes dans les organes de décision apporte des expériences précieuses. L'orientation professionnelle des femmes étant souvent influencée par les conditions de travail, il faut mettre en place des mesures de conciliation vie professionnelle/vie privée et changer les mentalités, ceci dès l'enfance et encourager les étudiantes à se lancer dans des études jusqu'ici suivies majoritairement par la gente masculine.

L'entrevue du Comité du Travail Féminin concernant le projet de loi no 6387 portant réforme de l'assurance pension, auprès de Monsieur Mars di Bartolomeo, Ministre de la Sécurité Sociale, a eu lieu le 2 octobre.

L'individualisation des droits en matière de sécurité sociale avec obligation d'une assurance continuée n'a pas été retenue. Seules quelques légères modifications ont été adaptées notamment des aménagements en matière d'assurance volontaire.

Le Comité décide de préparer :

- un avis concernant le projet de loi no 6409 modifiant la loi du 30 novembre 2007 portant modification de l'activité d'assistance parentale
- un avis concernant le projet de loi portant modification du congé parental

C. Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence

Créé par règlement grand-ducal du 24 novembre 2003, le Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence est un organe consultatif entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence. Le Comité centralise et étudie les statistiques visées à l'article III de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique. Il examine en outre la mise en œuvre ainsi que les problèmes d'application pratique de la loi. Le Comité assume ainsi un rôle indispensable de forum de discussion entre les différents acteurs concernés en vue d'une meilleure coopération dans cette matière sensible.

Au cours de l'année 2012 le Comité s'est réuni à cinq reprises : le 28 février, le 3 juillet, le 25 septembre, le 6 novembre ainsi que le 4 décembre 2012. Le rapport au gouvernement pour l'année 2011 a été analysé et adopté par le Conseil de gouvernement dans sa réunion du 4 mai 2012.

Au cours de 2012, le Comité a aussi invité différents acteurs et associations, dont le travail a un rapport direct avec la prévention de la violence domestique ainsi qu'avec la prise en charge des victimes et des auteurs. Il s'est agi e.a. de la Opferambulanz am Klinikum Saarbrücken (D) (REMAKS) für Erwachsene und Kinder.

Les travaux du Comité se sont concentrés sur les sujets suivants :

- Echange de vue avec les responsables de la Opferambulanz am Klinikum Saarbrücken (D) (Remaks) für Erwachsene und Kinder

La « Opferambulanz Saarbrücken » (en abrégé « OS ») a été créée en été 2009 sous forme d'une société. Les documentations sont faites sur ordre de la Police et du Parquet. L'OS s'adresse à toutes sortes de victimes de violence physique et/ou sexuelle. Le travail consiste dans l'élaboration de documentations qui peuvent servir comme pièce de preuve dans le cadre des procédures judiciaires. Les victimes nécessitent une prise en charge globale, voilà pourquoi les collaborateurs de l'OS se sont vite rendu compte qu'après élaboration de la documentation. L'orientation vers des organismes et associations actifs dans le domaine de l'encadrement des victimes constitue également un élément très important dans le travail de l'OS.

L'OS représente surtout un relais important pour les victimes qui n'ont pas eu le courage de porter plainte. Pour ces cas, la consultation et la documentation des violences sont gratuites. L'OS ne fournit que les images aux victimes sans le rapport constatant la gravité des violences subies. Concernant l'archivage, il est pris soin que les différents dossiers sont répertoriés de façon anonyme et les différentes victimes reçoivent à cet effet des pseudonymes. Les docteurs ainsi que les autres collaborateurs sont évidemment soumis au secret professionnel. La communication de la documentation aux instances policières et judiciaires (Parquet, avocat) ne peut se faire qu'avec l'approbation des victimes.

Concernant les statistiques, il ressort clairement que la collaboration avec la clinique ainsi qu'avec d'autres médecins est essentiel. C'est souvent sur conseil de ces derniers qu'une victime se manifeste auprès de l'OS. Les représentants de l'OS soulignent dans ce contexte avant tout la bonne coopération avec la clinique pédiatrique. L'OS évoque également certaines questions relatives à l'organisation et au bon fonctionnement d'un tel service surtout au niveau de l'accessibilité. L'honoraire d'une consultation s'élève à 85 euros par cas. Il s'y ajoute encore 20 euros pour couvrir les frais administratifs.

L'OS a signalé que des victimes luxembourgeoises pourraient également se rendre à Saarbrücken pour recevoir une documentation sur les violences subies. Jusqu'à ce jour, les victimes luxembourgeoises qui se sont présentées sont toutes venues sur ordonnance judiciaire et policière. L'OS peut également se déplacer au Luxembourg.

- Projet de loi portant réforme de l'exécution des peines et modifiant – le Code d'instruction criminelle – le Code pénal – la loi modifiée du 7 mars 1980 sur

l'organisation judiciaire, et – la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti

Le Comité a invité M. Luc Reding du ministère de la Justice afin de discuter sur l'état d'avancement des travaux relatifs au projet de loi portant réforme de l'exécution des peines et afin de réitérer ses réflexions relatives au bracelet électronique et qui ont fait l'objet d'une note adoptée par le Comité le 5 juillet 2011 et transmise au ministre de la Justice. Selon les explications de M. Reding, le projet de loi ne prévoit pas de chapitre consacré exclusivement à la violence domestique mais est formulé de façon sommaire afin de garder une certaine largesse qui permettrait de prévoir à un stade ultérieur l'utilisation du bracelet électronique basé sur le système GPS.

- Etude scientifique sur les causes de la violence domestique

Le Comité a consacré plusieurs réunions pour discuter d'un projet d'étude à réaliser par une institution de recherche luxembourgeoise ou étrangère pour analyser d'une façon approfondie les causes de la violence domestique au Luxembourg. Les rapports du Comité adressés depuis 2003 au gouvernement et approuvés par le Conseil de gouvernement se limitent chaque année à présenter les statistiques des différentes instances représentées au sein du Comité et à constater, voire à commenter de manière succincte les tendances indiquées par celles-ci, sans pour autant fournir une analyse approfondie des chiffres. Le Comité estime néanmoins qu'en l'état actuel de la tendance à l'augmentation présumée ou supposée des cas de violence domestique et des expulsions y liées, un document de référence est de mise afin d'en tirer des recommandations à l'attention du Conseil de gouvernement et de pouvoir prendre les mesures de prévention nécessaires et appropriées pour lutter contre et prévenir de manière plus ciblée et effective le phénomène de la violence domestique.

Il est vrai qu'il existe une littérature importante sur les causes de la violence domestique, ainsi que de nombreuses études sur ce sujet réalisées à l'étranger. Toutefois, le ministère de l'Egalité des chances estime, qu'en raison des spécificités ou particularités de la société luxembourgeoise, tant de par sa composition démographique, que de par son territoire ou encore de par son économie, une étude propre au Grand-Duché de Luxembourg s'avère nécessaire

Les rapports au gouvernement constituent une base de travail très utile, étant donné qu'ils contiennent les chiffres essentiels en matière de violence domestique au Luxembourg. L'évolution de ces chiffres dans une approche comparative de 2003 à 2011 doit faire partie intégrante de l'étude. Il importe toutefois d'améliorer la lisibilité et la cohérence de ces statistiques, afin d'en identifier des constats saillants, qui à leur tour, doivent faire l'objet d'une analyse approfondie des origines et des causes de la violence domestique.

Le ministère de l'Egalité des chances félicite le Service d'assistance aux victimes de la violence domestique (SAVVD), la Police Grand-Ducale ainsi que le Parquet du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg pour l'élaboration et la transmission au ministère de leurs réflexions motivées auxquelles le ministère peut se rallier, tout en y mettant ses propres accents.

La présidence du Comité a contacté plusieurs institutions de recherche étrangères qui pourraient éventuellement réaliser l'étude en question, pour choisir finalement le projet d'étude présenté le 18 décembre 2012 par la Cellule Promotion de la Santé du Centre de

Recherche public - Santé (CRP Santé). La direction de l'étude est assurée par Mme Laurence Fond-Harmant, docteure en sociologie. L'étude sera faite en deux parties sur les victimes, d'une part, et sur les auteurs, d'autre part.

En parallèle, le Comité a salué l'intérêt apporté au sujet de la violence domestique par Mme Dominique Jonette, étudiante en criminologie à l'Université de Liège, pour faire une thèse de mémoire, dont le commencement est prévu pour avril 2013. Les instances représentées au sein du Comité ont signalé leur volonté de collaborer avec Mme Jonette, surtout au niveau de l'accessibilité des données relatives à la violence domestique.

D. Comité des actions positives

Réunion du 16 février 2012

Suite à la présentation de son plan d'action par l'entreprise PricewaterhouseCoopers le projet d'action positive de l'entreprise est avisé favorablement par le Comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de 2 ans est accordé à l'entreprise PricewaterhouseCoopers ainsi qu'une subvention pour la mise en œuvre de son projet d'action positive.

Le Comité est informé des actions positives en cours :

- les résultats de l'enquête et de l'analyse des données auprès de BSH Electroménagers S.A. ont été présentés en novembre 2011 et le plan d'action sera présenté au Comité en mars 2012
- les résultats de l'enquête et de l'analyse des données auprès de BGL BNP PARIBAS ont été présentés fin janvier 2012
- les résultats de l'enquête et de l'analyse des données auprès de Luxlait seront présentés début mars 2012
- No-Nail Boxes qui a soumis une demande de participation au programme actions positives en octobre 2011 a signé la convention en février 2012

Le Comité est informé que le MEGA a organisé, en coopération avec le Luxembourg Lifelong Learning Center de la Chambre des salariés et la Luxembourg School for Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, les 1^{er} et 2 février 2012 le séminaire « L'évaluation et la classification des fonctions ». 26 personnes ont participé à cette formation destinée aux cadres et aux dirigeant-e-s d'entreprise, respectivement aux gestionnaires en ressources humaines et notamment aux personnes en charge de l'établissement de grilles de salaire dans l'entreprise ainsi que les responsables syndicaux qui participent aux discussions de négociation des conventions collectives. La méthode pédagogique proposée dans le cadre de ce séminaire a pour objectif de familiariser les participants avec les techniques d'établissement d'une grille de salaire parfaitement équitable en rapport avec les activités de travail des femmes et des hommes. Le système d'évaluation présenté, le système ABAKABA (évaluation analytique de fonctions selon Katz et Baitsch) est basé sur des descriptions de fonctions de travail, leur pondération et leur classification.

Réunion du 25 avril 2012

Suite à la présentation de son plan d'action par l'entreprise BSH Electroménagers S.A., le projet d'action positive de l'entreprise est avisé favorablement par le Comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de 2 ans est accordé à l'entreprise BSH

Electroménagers S.A ainsi qu'une subvention pour la mise en œuvre de son projet d'action positive.

Le Comité est informé des actions positives en cours :

- les résultats de l'enquête et de l'analyse des données auprès de Luxlait ont été présentés en mars 2012
- le 20 avril MEGA a fait une présentation du programme actions positives aux 20 membres de la direction de la banque Raiffeisen qui va soumettre sa demande de participation en mai

Le Comité est informé des actions positives dans le secteur public :

Le 17 avril 2012, Madame Octavie Modert, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative et Madame Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances ont invité à une conférence de presse qui a eu pour objet de présenter le programme des actions positives dans le secteur public.

Le consultant externe Eurogroup Consulting S.A. qui a mené l'enquête auprès des quatre administrations ayant participé au programme (le STATEC Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché du Luxembourg ; l'ADEM Administration de l'Emploi ; l'INAP Institut national d'administration publique ; l'APE Administration du personnel de l'Etat) a donné un aperçu des résultats des quatre actions positives. Un deuxième appel à candidature sera lancé en juin par voie de circulaire ministérielle.

Réunion du 8 mai 2012

Frank Behrmann présente la nouvelle version de l'outil LOGIB introduit en 2009, réalisée pour le MEGA par les bureaux de conception et de conseil Baumgartner & Partner et Personalmarkt Services. Le logiciel LOGIB est un instrument d'autoévaluation de la structure salariale qui permet aux entreprises d'analyser si elles garantissent ou non l'égalité de salaires entre femmes et hommes – c'est-à-dire un salaire égal pour un travail égal ou de même valeur.

Des séances de formation gratuites ont été organisées par le MEGA pour les représentants des entreprises et les représentants syndicaux ainsi que les membres du Comité du Travail Féminin, du Comité des Actions Positives et des représentants de l'Inspection du Travail et des Mines. Le logiciel est mis gratuitement à la disposition des entreprises et est utilisé sur base volontaire notamment dans le cadre du programme des actions positives et les résultats de l'analyse de la structure salariale permettent à l'entreprise de déterminer l'écart salarial basé uniquement sur le genre et fournissent en même temps des solutions pour réduire d'éventuels écarts.

Réunion du 11 juillet 2012

Suite à la présentation de son plan d'action par la banque BGL BNP PARIBAS, le projet d'action positive de la banque est avisé favorablement par le Comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de 2 ans est accordé à la banque BGL BNP PARIBAS ainsi qu'une subvention pour la mise en œuvre de son projet d'action positive.

Le Comité est informé des actions positives en cours :

- l'enquête a été réalisée en juin 2012 auprès de No-Nail Boxes
- l'enquête a démarré début juillet 2012 auprès de la Banque Raiffeisen

- Adecco qui a fait la demande de participation au programme actions positives et signé la convention en juin a démarré l'enquête en juillet
- Pallcenter et Nettoservice ont fait une demande de participation au programme actions positives fin juin respectivement début juillet 2012

Réunion du 26 septembre 2012

Suite à la présentation de son plan d'action par la société Luxlait, le projet d'action positive de la société est avisé favorablement par le Comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de 2 ans est accordé à la société Luxlait ainsi qu'une subvention pour la mise en œuvre de son projet d'action positive.

Le Comité est informé des actions positives en cours :

- les résultats de l'analyse des données et de l'enquête du personnel réalisée en juillet auprès de de la Banque Raiffeisen et d'Adecco sont présentés en octobre 2012
- l'enquête est réalisée en septembre 2012 chez Pallcenter et Nettoservice qui ont signé la convention en août
- Le cabinet d'orthodontie Becker, les entreprises Curver, Ceratizit, LS Lunch et la banque KBL ont fait la demande de participation en septembre 2012
- l'enquête sera réalisée en décembre 2012 pour le cabinet Becker et Ceratizit, en janvier 2013 pour Curver et LS Lunch et en mars 2013 pour KBL

Le MEGA informe le Comité qu'il a eu des entrevues en 2012 avec les entreprises Arcelor Mittal, CFL Cargo, Paul Wurth, Hëllef Doheem et Victor Buck Services qui sont intéressées à réaliser un projet d'action positive en 2013 et le programme des actions positives leur a été présenté à cette occasion.

III Représentation du ministère de l'Égalité des chances dans les organes gouvernementaux

En 2011, le ministère de l'Égalité des chances a été représenté dans les organes suivants :

- Comité interministériel de l'égalité des femmes et des hommes
- Comité interministériel à la Jeunesse
- Comité interministériel coordonnant la politique en faveur des étrangers
- Comité interministériel de coordination de la coopération transfrontalière au sein de la Grande région
- Comité interministériel de coordination de la politique européenne
- Comité interministériel de la stratégie pour l'inclusion sociale
- Comité interministériel pour la coopération au développement
- « Groupe Mondorf » – chargés des relations publiques des départements ministériels
- Comité à la Simplification administrative
- Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence
- Comité de sélection et de suivi du Fonds européen d'Intégration de ressortissants de pays tiers et du Fonds européen pour les Réfugiés
- Comité des actions positives
- Comité des correspondants européens
- Comité du travail féminin
- Comité national pour la promotion de l'esprit d'entreprise
- Comités de suivi et d'évaluation du programme « Compétitivité régionale et emploi 2007-2013 » du Fonds social européen, de LEADER+, d'INTERREG et du FEDER
- Commission d'Harmonisation et la Commission paritaire instituées dans le cadre de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique
- Commission des Domiciliations
- Commission interdépartementale du développement durable
- Commission interministérielle de l'informatique
- Commission spéciale en matière de harcèlement
- Conseil supérieur de la Protection nationale
- Groupe de suivi du Guide « L'Égalité dans la communication publique »
- Réseau interministériel « Europe 2020 »
- Comité de surveillance du SIDA
- Commission paritaire réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines sociale, familial et thérapeutique
- Comité interministériel pour la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) et du Plan d'action « Handicap »
- Groupe de travail « Plan d'action national Suicide »
- Groupe de travail interministériel « Plan d'action national Education sexuelle et affective »
- Groupe de travail interministériel « Troubles psychiques et psychologiques dans le secteur conventionné »

IV Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau national

A. Le domaine législatif :

1. Projet de loi portant modification

1. de la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique ;
 2. de la loi du 31 mai 1999 sur la Police et l'inspection générale de la Police ;
 3. du Code pénal ;
 4. du Code d'instruction criminelle ;
 5. du nouveau Code de procédure civile.
- (dossier parlementaire n° 6181)

(pm) Le projet de loi a été déposé à la Chambre des Députés en date du 26 juillet 2010.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 8 mars 2011.

Suite à diverses réunions de concertations avec le Ministre de la Justice respectivement le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région, le Ministère de l'Égalité des chances a élaboré une série d'amendements à la version initiale du projet pour tenir compte

- des remarques formulées par le Conseil d'Etat, d'une part, et
- des considérations des instances publiques chargées de l'exécution de la législation en question, à savoir avant tout la police et le parquet, d'autre part.

Les amendements concernent notamment :

- l'introduction d'une voie de recours contre la mesure d'expulsion ; (amendements 2 et 6) ;
- la précision de la notion de « cohabitation » dans le sens de la limiter à un cadre familial ; (amendements 2, 9 et 10)
- l'abolition de la quantification de l'interdiction de s'approcher (« Bannmeile ») ; (amendements 2 et 10)
- l'élimination du texte de tout passage ayant trait à un éventuel droit de visite ou de garde des enfants, dispositions désormais intégrées dans la législation sur la protection de la jeunesse ; (amendements 11 et 12)
- l'élimination du texte de certains moyens d'action initialement prévus pour les agents de police tels que la fouille corporelle, le rappel à la loi et la faculté d'emmener la personne expulsée à l'unité de police ; (amendements 1 et 2)
- le réagencement de certaines compétences entre la police et le parquet ; (amendement 3)
- la redéfinition du service prenant en charge les auteurs de violence domestique et de ses missions ; (amendement 3)
- la révision de certaines peines prévues par le Code pénal pour tenir compte du principe de la proportionnalité (amendement 4)
- la clarification du texte en ce qui concerne la médiation pénale dans le sens que le Procureur d'Etat peut la proposer. (amendement 5)

- *l'ajout d'un représentant du service prenant en charge les auteurs de violence domestique à la liste des personnes qui peuvent assister voire représenter une partie devant le juge. (amendements 8 et 12)*

Les amendements ont été transmis aux instances compétentes en date du 9 novembre 2011.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis complémentaire en date du 31 janvier 2012.

Les travaux au sein de la Commission parlementaire compétente se sont étendus sur toute l'année 2012.

Le projet de loi va faire l'objet d'une série d'amendements parlementaires dont l'élaboration est sur le point de se terminer.

2. Projet de loi portant modification de la loi du 21 décembre 2007 portant

1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services ;

2. modification du Code pénal ;

3. modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance (dossier parlementaire n° 6127)

(pm) Afin de mettre à égalité de droit et de protection contre les discriminations dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services, y compris l'éducation, les médias et de la publicité, toutes les personnes, quels que soient les motifs de discrimination, c'est-à-dire aussi bien, le sexe, que l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion et les convictions, l'appartenance ou non vraie ou supposée à une race ou ethnie, la ministre de l'Egalité des chances a déposé le projet de loi précité à la Chambre des députés le 21 avril 2010 dans le but de modifier la loi du 21 décembre 2007 portant 1. transposition de la directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès à des biens et services et la fourniture de biens et services ; 2. modification du Code pénal ; 3. modification de la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance en conséquence et ce conformément aux engagements de la Déclaration gouvernementale du 4 août 2009.

Le 12 octobre 2010, le Conseil d'Etat a avisé favorablement le projet de loi en question.

Da sa réunion du 18 janvier 2011, la Commission de la Famille, de la Jeunesse et de l'Egalité des chances de la Chambre des Députés a approuvé le projet en question.

Il a cependant été décidé d'attendre l'avis du Conseil de Presse avant de ne mettre le projet à l'ordre du jour de la Chambre des Députés.

Le Conseil de presse a publié son avis en date du 13 décembre 2011.

Suite à un avis complémentaire de la commission parlementaire compétente, le projet de loi a été approuvé par la Chambre des Députés le 15 mai 2012.

B. Le domaine de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes

1. Politique communale d'égalité des femmes et des hommes

(pm) Initiée par le Conseil des Communes et des Régions de l'Europe (CCRE), la Charte européenne pour l'égalité entre femmes et hommes sur le plan local constitue un instrument important dans la réalisation de l'égalité entre femmes et hommes sur le plan local. Au niveau européen plus de 500 communes ont signé la charte.

Au Luxembourg, 18 communes l'ont signée au 31 décembre 2012.

Présentation des meilleures pratiques du réseau national des chargé(e)s de mission à l'égalité entre femmes et hommes dans les services communaux (13.10.2012)

L'égalité entre femmes et hommes? Oui, bien-sûr ! Mais comment adapter un thème aussi abstrait aux mesures pratiques d'une administration communale et de ses services ?

Voilà les questions que ce sont posés de nombreuses communes à travers le pays en étant confronté à la charte européenne pour l'égalité entre femmes et hommes sur le plan local. En effet, cette charte reste assez vague dans sa description de mesures à prendre pour mettre en pratique les principes parfois abstraits dont elle parle. Et ceci est de bonne guerre, car cette charte est censée valoir pour toutes les communes et régions de l'Europe et ne saura, de ce fait, rentrer dans plus de détails spécifiques, vu les situations propres dans les différentes communes des différents pays à travers l'Union.

Le 13 octobre 2012, une conférence à Junglinster a tenté de trouver quelques réponses adaptées aux conditions dans les communes du Grand-Duché de Luxembourg.

Sous le slogan « L'Égalité dans ma commune ? - JUST DO IT ! », une panoplie de services communaux provenant de différentes communes des quatre coins du Grand-Duché ont bel et bien démontré que ces idées sont restées tout sauf vagues et abstraites et ont présentés leurs propres projets pratiques et pragmatiques, tendant à répondre aux questions posées plus haut.

En somme il y avait les communes de :

- Bettembourg: «Projet d'accompagnement aux femmes»
- Dudelange: «Gender4Kids»
- Esch/Alzette: «Gender Budgeting – l'exemple des Maisons relais»
- Genderhaus: «Staark Fraen, staark Regioun; Messe und Networking von Frauenbetrieben»
- Junglinster: «Explorer la commune de Junglinster – État des lieux sur la situation des femmes et des hommes à Junglinster»
- Luxembourg : «Teleworking»
- MEC a.s.b.l. : «Service régional de médiation sociale»
- Sanem: Schoulprojet «Zesumme si mir staark»

Chacune de ces communes ayant analysé les besoins spécifiques sur le plan local dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes et ayant trouvé une réponse bien précise et concrète afin d'aborder les travaux envers une amélioration du statu quo local dans la matière, disposait de 5 minutes pour présenter les étapes de la réalisation du projet. Lors de ces présentations, le public s'étonnait de la diversité dans les approches de ces solutions, toutes aussi utiles que pragmatiques et parfois surprenantes dans leur simplicité et leur originalité.

Des stands avec des informations, dépliants, campagnes, gadgets et brochures étaient préparés afin de permettre une vision plus approfondie des thèmes présentés.

2. Education et formation

Inscrite dans le plan d'action nationale d'égalité des femmes et des hommes du gouvernement luxembourgeois, la formation est un instrument de la politique de l'égalité des femmes et des hommes et, en particulier, de la mise en œuvre d'un changement de mentalités.

Pour le ministère de l'Egalité des chances, les mesures de formation constituent l'un des piliers fondamentaux de son travail de sensibilisation à long terme. En effet, depuis la mise en place du ministère en 1995, bon nombre de formations ont été ainsi proposées au public, soit en régie propre, soit en association avec des experts externes (dont notamment des formations sur l'égalité salariale, sur la législation du genre, la budgétisation basée sur l'égalité f/h ou encore des formations en matière de genre pour formateurs et délégués à l'égalité).

La formation sur l'égalité f/h dans la fonction publique

Depuis 2011, tous les agents stagiaires dans la fonction publique, fonctionnaires et employés, dans les secteurs étatique et communal, suivent une formation obligatoire en politique d'égalité des femmes et des hommes. Cette formation initiale comporte deux séances de trois heures qui tentent de présenter, de manière interactive, une synthèse des différents aspects couvrant la politique de l'égalité des femmes et des hommes.

L'enjeu de la formation initiale des agents de l'Etat et des communes est double. Il s'agit d'une part d'illustrer, à travers des exemples concrets, combien le sujet de l'égalité de droit et de fait et de l'absence d'égalité nous concerne personnellement dans notre vie privée et professionnelle, que ce soit au niveau de la législation, de mesures politiques, de choix d'études ou de métiers ou encore dans notre façon de penser et de concevoir les différents rôles traditionnels des femmes et des hommes dans la société.

D'autre part, le cours renseigne aussi (enchaîne ensuite) sur les bases juridiques, les principes de la politique d'égalité, ainsi que les mécanismes institutionnels qui relèvent de cette volonté politique. Cette partie du cours cible plus particulièrement les agents du service public dans leur activité professionnelle future.

Dans le cadre du plan d'action nationale, une évaluation de la formation est faite à la fin de chaque formation (voir plus loin sous : évaluations)

3. Marché de l'emploi

3.1. Programme des actions positives dans le secteur privé de l'économie

I) Définition de l'action positive

L'action positive est un ensemble de mesures permettant d'établir une égalité de fait entre les femmes et les hommes dans tous les domaines (recrutement, conditions de travail, rémunération, promotion, formation...) et à tous les niveaux de l'entreprise.

La loi concernant la mise en œuvre du plan d'action national pour l'emploi 1998 fournit la base légale au ministère de l'Égalité des chances pour soutenir les entreprises dans la réalisation de mesures spécifiques dans le but de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes.

II) Objet de l'action positive

Les actions positives dans les entreprises du secteur privé s'inscrivent dans le contexte d'une politique luxembourgeoise et européenne de promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le lieu du travail. Les actions positives sont une des mesures du plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes (2006-2009) adopté en 2006 par le gouvernement et reconduit par le nouveau gouvernement mis en place en juillet 2009, le nouveau plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes (2009-2014) a été adopté le 15 janvier 2010.

La transposition de la directive européenne de 2002 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement des femmes et des hommes concernant l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, et les conditions de travail, vient renforcer la base légale des actions positives.

III) Thèmes prioritaires du programme

Le programme des actions positives comprend les 3 thèmes prioritaires suivants :

- l'égalité de traitement des femmes et des hommes dans la vie professionnelle avec égalité de salaire pour un travail égal ou de valeur égale, égalité au niveau recrutement et engagement, égalité au niveau formation et qualification professionnelles, égalité en matière de culture d'entreprise,
- l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision avec égalité dans la formation et la promotion professionnelles et accès égal des femmes et des hommes aux postes à responsabilité,
- l'égalité des femmes et des hommes dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée.

IV) Démarche à suivre

Phase préparatoire

Les entreprises qui veulent s'investir dans une démarche d'actions positives soumettent une lettre de motivation au ministère de l'Égalité des chances avec un aperçu de la situation actuelle concernant l'égalité hommes/femmes dans l'entreprise, une fiche

portrait de l'entreprise ainsi que des certificats de conformité aux obligations vis-à-vis des organismes de la Sécurité Sociale, de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, de l'Administration des Contributions directes.

Le dossier de l'entreprise est soumis pour avis au Comité des actions positives qui se compose de représentant-e-s de différents ministères et administrations et de représentant-e-s des chambres professionnelles.

En cas d'avis favorable, une convention, définissant les conditions de collaboration dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'actions positives, est conclue entre le ministère de l'Egalité des chances et l'entreprise.

1) Phase d'analyse

Des experts conseils sont chargés de faire, aux frais du ministère de l'Egalité des chances, une analyse scientifique des données de l'entreprise ainsi qu'une enquête auprès du personnel.

2) Phase d'élaboration d'un projet d'actions positives

Un groupe de projet est créé, qui se compose, d'une part pour l'entreprise, de membres de la direction, du/de la responsable des ressources humaines, de la délégation du personnel, le cas échéant du Comité mixte de l'entreprise ainsi que du/de la délégué-e à l'égalité et d'autre part de fonctionnaires de l'Etat et d'experts conseils associés. Le groupe de projet est chargé de sensibiliser et d'informer le personnel de l'entreprise concernant le projet d'actions positives, de l'encourager à participer à l'enquête. Les résultats de l'enquête et de l'analyse sont communiqués à la direction de l'entreprise, au groupe de projet et au personnel. Le groupe de projet élabore, en fonction des résultats de l'enquête et de l'analyse, un projet d'actions positives comprenant des mesures en faveur de l'égalité.

3) Phase de réalisation du projet d'actions positives

L'entreprise fait une demande d'obtention d'agrément ministériel et de subvention pour le projet d'actions positives finalisé qui est présenté pour avis au Comité des actions positives.

En cas d'approbation, l'entreprise obtient l'agrément ministériel et une subvention pour les actions mises en place.

4) Phase d'évaluation

Toutes les mesures réalisées sont documentées et évaluées afin de pouvoir être transférées à d'autres entreprises.

L'agrément ministériel est valable pour une durée de deux ans et peut être renouvelé après une réévaluation du projet d'actions positives par le ministère de l'Egalité des chances.

V) Actions positives réalisées

- Au cours de l'année 2012, 9 entreprises ont signé une convention avec le ministère de l'Egalité des chances en vue de participer au programme des actions positives, à savoir No-Nail Boxes, la Banque Raiffeisen, Adecco, Pallcenter, Nettoservice, le cabinet d'orthodontie Becker, Curver, Ceratizit et LS Lunch

- Des enquêtes auprès du personnel et analyses de données ont été réalisées dans sept entreprises dans le cadre de leurs projets d'actions positives, à savoir No-Nail Boxes, la Banque Raiffeisen, Adecco, Pallcenter, Nettoservice, le cabinet d'orthodontie Becker et Ceratizit

Des plans d'actions, avec des mesures en faveur de l'égalité hommes/femmes, ont été élaborés avec quatre entreprises, à savoir l'entreprise PricewaterhouseCoopers, BSH Electroménagers S.A., BGL BNP PARIBAS et Luxlait. Les quatre projets d'actions positives présentés au Comité des actions positives ont tous été avisés favorablement par le Comité et l'agrément ministériel valable pour une durée de deux ans leur a été accordé.

Une subvention pour la mise en œuvre de leur projet d'actions positives a également été allouée à toutes ces entreprises ayant obtenu l'agrément ministériel.

3.2. Programme des actions positives dans le secteur public de l'économie

Le programme gouvernemental 2009-2014 a prévu d'étendre le programme des actions positives auprès des entreprises du secteur privé au secteur public de notre économie.

Dans la deuxième moitié de l'année le département ministériel et les administrations publiques suivants ont posé leur candidature pour participer au programme des actions positives :

- Département des Transports du ministère du Développement durable et des Infrastructures,
- Administration des Contributions directes,
- Administration des Douanes et Accises,
- Caisse nationale des Prestations familiales,
- Maisons d'Enfants de l'Etat.

3.3. Etudes

L'étude « les femmes et les hommes dans la prise de décision économique 2011 » ordonnée par le ministère de l'Égalité des chances auprès du Centre d'Etudes de Populations, de Pauvreté et de Politiques Socio-Economiques (CEPS/Insteat) a été présentée lors d'une conférence de presse organisée le 15 février 2012.

Il résulte de l'étude que le taux des femmes dans les conseils d'administration est désormais de 20%.

L'étude révèle que des progrès ont certes été faits, mais qu'il reste quand même des efforts considérables à consentir pour atteindre une égalité parfaite.

En effet il y a actuellement une sous-utilisation de l'offre de travail des femmes et des compétences féminines.

Une meilleure utilisation aurait des effets bénéfiques sur le niveau du PIB et sur la performance des entreprises. Ainsi plusieurs études montrent un lien entre la féminisation des organes de décision et la performance des entreprises mais à condition d'atteindre un certain seuil de représentation.

L'étude a été réalisée auprès des entreprises de toutes tailles, du secteur privé et de tous les secteurs d'activité, sur base d'un échantillon de 3.158 entreprises répondantes (dont 24 entreprises dans lesquelles l'Etat détient des participations directes).

3.4. Réseau DivBiz

C'est dans le cadre du réseau DivBiz –Diversity in Business, ayant pour mission de promouvoir davantage la présence des femmes dans les conseils d'administration de toutes les entreprises du secteur privé de l'économie que la Fedil (Business Federation Luxembourg) avec le soutien du ministère de l'Egalité des chances, a publié un rapport intitulé « Gender Diversity in Business ».

Le souci du ministère est celui d'encourager une meilleure répartition des responsabilités entre hommes et femmes dans tous les domaines de la vie privée et de la vie publique et surtout sur le marché du travail.

Malheureusement le taux d'emploi des femmes atteint seulement 61,7%, seulement 20% des mandats au niveau des conseils d'administration et 17% au niveau des postes de direction.

Ainsi le ministère s'est associé un certain nombre de partenaires de confiance dont la Fedil qui avec le soutien du ministère font bouger les choses en matière d'égalité de genre.

3.5. LOGIB

Les bureaux de conception et de conseil Baumgartner & Partner Unternehmensberatung GmbH et PMSG PersonalMarkt Services GmbH ont restructuré l'outil LOGIB afin de le rendre plus attrayant pour les utilisateurs aussi bien en ce qui concerne sa forme que son contenu.

Aujourd'hui encore l'égalité salariale reste un thème d'actualité. Même si des améliorations ponctuelles ont pu être atteintes en ce qui concerne l'écart de salaire entre hommes et femmes, grâce à diverses actions dont notamment le programme des actions positives du ministère de l'Egalité des chances, l'écart de salaire se situe toujours entre 10 à 12 % au Luxembourg.

Ainsi l'utilité du nouveau logiciel, appelé dorénavant Logib-Lux consiste en ce que l'entreprise peut acquérir des connaissances quant à la structure salariale actuelle de l'entreprise, et lui permet d'identifier les causes des inégalités salariales.

La nouveauté de Logib-Lux réside notamment dans le fait qu'après la saisie des données, l'entreprise reçoit un rapport de résultats qui traite les structures de rémunération au sein de l'entreprise du point de vue du sexe des collaborateurs, en examine les causes, et indique des pistes d'amélioration de l'égalité salariale.

Le nouvel outil peut être utilisé depuis le site internet du ministère de l'Egalité des chances, et permet aux entreprises de trouver des réponses aux questions de savoir comment elles pourront réduire les éventuelles inégalités salariales.

4. Domaine social

4.1. Männerbüro

Le 19 novembre 2012, le ministère de l'Égalité des chances a célébré une grande première en inaugurant le service infoMann, le premier service qui a comme vocation, d'une part, de fournir des informations et de proposer des consultations pour garçons et hommes se trouvant dans des situations de détresse et, d'autre part, de proposer un espace de formation pour professionnel(le)s travaillant dans le domaine social, sanitaire et pédagogique. Ce service est la suite logique d'une étude publiée en 2011 sur le concept de la « Jungen- und Männerarbeit » au Luxembourg qui a entre autres proposé la création d'un tel centre de compétences. Le gestionnaire de ce nouveau service est l'a.s.b.l. ActTogether, nouvellement créée par les Fondations Maison de la Porte ouverte et Pro Familia avec lesquelles le MEGA est d'ores et déjà conventionné.

La nouvelle équipe de l'infoMann se compose de son chargé de direction, Francis Spautz, psychologue diplômé, d'Alexander Kries, pédagogue diplômé et de Nico Theisen, secrétaire. Le service infoMann se trouve à Luxembourg-Bonnevoie, 5, Cour du Couvent et est joignable par téléphone au numéro 274965, par fax au numéro 27496565 ou via courrier électronique info@infoMann.lu.

4.2. Prostitution

Le ministère de l'Égalité des chances est en charge de l'encadrement de la prostitution au Luxembourg. A cet effet, elle a conclu une convention avec le service DropIn de la Croix-Rouge luxembourgeoise, service de consultation pour prostitué(e)s. L'accord de coalition pour la période législative de 2009-2014 prévoit d'analyser des modèles alternatifs au modèle « suédois », modèle qui prévoit entre autres la pénalisation des clients. A cet effet, la ministre a effectué au courant de 2011 et 2012 un certain nombre de visites de travail dans nos pays voisins afin de se familiariser, d'une part, avec leurs modèles législatifs et réglementaires en matière de prostitution et de proxénétisme et, d'autre part, avec leurs pratiques d'encadrement et d'assistance aux prostitué(e)s.

A côté de ces consultations à l'étranger, le ministère a instauré une plateforme « Prostitution » qui rassemble les acteurs directement impliqués dans l'encadrement de la prostitution au Luxembourg : le service DropIn, le ministère de l'Égalité des chances, le service d'intervention sociale de la Ville de Luxembourg, le Parquet Général ainsi que la Police Grand-Ducale. L'objectif de cette plateforme est de finaliser un concept global pour améliorer l'encadrement de la prostitution en tenant compte des aspects de la sécurité, de la santé et de l'assistance psychosociale. Les éléments à discuter se résument comme suit :

- l'amélioration des conditions d'encadrement au profit des travailleurs sexuels, tant au niveau de la santé et de la sécurité ;
- l'élaboration d'un concept pour une stratégie de sortie pour les travailleurs sexuels souhaitant quitter le milieu de la prostitution ;
- le renforcement du « street work » en collaboration avec la Ville de Luxembourg ;
- l'action concertée en vue de la réduction du phénomène de la traite des êtres humains ;
- la réduction de la violence perpétrée à l'égard des prostitué(e)s ;
- la protection des mineurs.

La plateforme a entamé ses travaux en octobre 2012 et s'est donnée l'objectif de finaliser le concept dans la première moitié de 2013 pour soumettre une note de réflexion au Conseil de gouvernement.

5. Sensibilisation et information

La question « comment briser les clichés et attitudes stéréotypées » constitue un des thèmes transversaux et récurrents du travail pour l'égalité entre femmes et hommes au niveau européen. En effet, dans sa stratégie 2010-2015, la Commission européenne a précisé notamment, qu'il existe un lien entre les rôles attribués aux sexes et le développement du potentiel des femmes et des hommes : « *La rigidité des rôles attribués aux femmes et aux hommes peut entraver leurs choix et restreindre le potentiel de chacun. Favoriser une redéfinition des rôles non discriminatoire dans tous les domaines de la vie, comme l'éducation, les choix de carrière, l'emploi ou le sport, est essentiel pour parvenir à l'égalité entre les sexes.* »

Sur le plan national, la volonté d'agir sur le changement de mentalité constitue une priorité politique à caractère transversal concernant les différents axes politiques, économiques, sociaux et culturels. Pour ce faire, le Gouvernement a inscrit des actions et campagnes dans le domaine des médias dans son plan national d'égalité des femmes et des hommes 2009-2014.

L'impact des médias tout confondus, presse et publicité, sur les comportements a été démontré par plusieurs études réalisées soit à l'initiative du ministère de l'Égalité des chances, soit d'organisations non gouvernementales comme le Conseil national des femmes du Luxembourg (CNFL). Il est dès lors essentiel, dans un contexte d'égalité des femmes et des hommes, de se fixer des objectifs permettant d'influer sur les médias afin de réduire l'amplitude de stéréotypes dans la société.

Le plan d'action d'égalité des femmes et des hommes précise que le Gouvernement (...) « *organisera des actions de sensibilisation en faveur d'un changement de mentalité et de comportement à l'attention du grand public, des jeunes et des enfants.* » Ces campagnes se déclinent suivant les publics cibles en des actions envers les jeunes gens, les employés conciliant vie privée et professionnelle ou encore les décideurs du monde politique et économique. Une campagne à part s'adresse plus particulièrement aux victimes et aux auteurs de violence domestique.

5.1. Bulletins d'information : MEGA-Newsletter et Infomail

En complément au bulletin d'information propre à toutes les institutions et ministères du gouvernement, le ministère de l'Égalité des chances a publié, à partir de mars 2011, une newsletter trimestrielle qui récapitule les grands thèmes, projets et activités en cours du ministère.

Véritable petit magazine, la MEGA Newsletter est envoyée aux abonnés de la newsletter-Agenda sous format électronique mais connaît aussi une version imprimée sur papier dans une édition de 500 exemplaires par édition.

Le concept est clair : au lieu d'informer le public intéressé par les thèmes autour de l'égalité entre femmes et hommes par le seul et unique moyen du Newsletter-Agenda, certes un instrument informatif et peu coûteux, mais aussi à l'aspect neutre, froid, dénudé de toute touche personnalisée et qui n'a qu'un très petit potentiel d'éveiller la curiosité du

lecteur, il s'agit maintenant d'intéresser le lecteur et les lectrices en rédigeant les thèmes autour de l'égalité entre femmes et hommes sous forme de petits articles plus digests, intéressants à lire, encadrés de photos en couleur ainsi que d'un lay-out attrayant et qui invite à découvrir les différents thèmes.

Cette approche permettra donc d'être à même de toucher plus de cibles potentielles, avec son côté plus vivant, plus colorié, parlant dans un langage plus apte à éveiller l'envie de vouloir continuer à lire les articles, à en savoir plus sur la thématique de l'Égalité des chances du gouvernement luxembourgeois et entendre plus d'informations sur les actions et les missions du ministère.

L'Infomail

Chaque mois, le ministère de l'Égalité des chances publie également un « Infomail » qui communique les dernières informations parues sur les différents sites thématiques issus de ses campagnes médiatiques. Ainsi, des entretiens et témoignages sur des sujets touchant à l'égalité f/h trouvent leur public parmi les internautes.

Contrairement à la MEGA-Newsletter, l'infomail est une publication mensuelle, purement électronique et qui renseigne surtout sur les événements et contributions des organismes partenaires du MEGA.

Après le succès rencontré par la nouvelle MEGA newsletter et de l'intérêt subséquent se déclinant sur les sites thématiques du ministère, ceux-ci ont commencé à grandir et à se spécialiser plus sur un thème précis. Avec cette évolution, une chose est vite devenue claire : il fallait mettre les participations des partenaires du ministère plus en avant, des contributions par articles et interviews sur les sites thématiques, concernant des thèmes intéressants et bien précis.

L'abonnement à ces deux bulletins d'information, infomail et newsletter, se fait via les différents sites internet du ministère.

5.2. Campagne et concours pour les jeunes

La campagne de sensibilisation pour les jeunes a été initiée en mai 2010 par une grande campagne intitulée « Echsimega » dans les écoles de l'enseignement secondaire au Luxembourg. Lié à cette campagne, le site www.echsimega.lu a été lancé, une communauté *facebook* s'est également constituée par la suite. Depuis, il continue à fonctionner comme plateforme de contacts et d'informations sur les thèmes les plus variés autour de l'égalité f/h.

Tous les ans, le ministère de l'Égalité des chances organise un concours créatif destiné à son jeune public et, après le succès rencontré pour les concours précédents 2010 et 2011, un concours vidéo a été lancé en 2012. Ce concours 2012 avait pour slogan « un homme atypique/une femme atypique ». Il proposait aux participants âgés entre 12 et 25 ans de s'attaquer aux rôles traditionnels véhiculés par la publicité, en réalisant un spot publicitaire où les rôles seraient définis de manière alternative.

Par cet appel à la créativité, le ministère de l'Égalité des chances a voulu sensibiliser les jeunes à la manière dont les stéréotypes de genre participent à la formation des mentalités et des comportements, surtout dans le monde publicitaire. Le but du concours a été également de tracer une rupture possible avec les représentations traditionnelles

des hommes et des femmes. Les meilleures vidéos lauréates peuvent être visionnées sur www.echsimega.lu sous la rubrique vidéo concours 2012.

5.3. Mega on Tour: Initiatives et rencontres avec les jeunes

Suite à la campagne pour jeunes lancée en 2010, la ministre de l'Egalité des chances va régulièrement à la rencontre des étudiants pour discuter avec eux sur les sujets de l'égalité f/h. En 2012, Madame Françoise Hetto-Gaasch a ainsi rencontré des classes à l'Ecole Privée Fieldgen le 6 mars, le lycée technique des Arts et Métiers à Luxembourgville, le 2 mai, au lycée du Nord à Wiltz, le 21 novembre et à l'école Privée Ste Anne à Ettelbruck le 28 novembre dernier. Les comptes rendus peuvent être téléchargés sur le site www.echsimega.lu sous la rubrique « Mega on Tour ».

5.4. Campagne en faveur d'un meilleur équilibre de la vie privée et professionnelle

TEMOIGNAGES MEGAFAMILY 2012

Avec les témoignages sous forme de spots internet, télévision et radio, le MEGA voulait souligner la possibilité de solutions pratiques d'une conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle telle que vécue par des personnalités d'intérêt public.

En témoignant leur propre parcours et leurs propres solutions individuelles sur le site MEGAFAMILY.lu, aussi bien qu'une version plus courte montrée à la télévision luxembourgeoise et un montage sonore diffusé sur RTL avant les vacances d'été 2012, la population se voit proposer des exemples pratiques de la thématique pouvant autrement paraître quelque peu abstraite ou théorique sur le site.

Ceci avec un but de livrer de la pratique après la théorie afin d'illustrer que ceci est déjà chose vécue pour beaucoup de familles au Grand-Duché tout en incitant les spectateurs à suivre ces exemples et à trouver des solutions semblables pour leurs propres vies.

Une première vague de ces témoignages fut produite et lancée avant la période des vacances en début juillet 2012 et une deuxième vague de spots additionnels a été préparée pour que le public puisse les découvrir juste après la rentrée en début Septembre 2012.

Chaque spot existe en deux versions, l'une étant une version courte, pouvant aisément être diffusée à la télévision et une version longue ou intégrale qui figurera sur le site internet www.megafamily.lu de sorte que les gens intéressés par les propos avancés lors de chaque spot auront la chance d'approfondir cette vue des choses en visionnant l'intégralité du témoignage de la personne concernée directement sur le site spécialisé.

Dans le cahier de production de ces spots on trouve les consignes qui montrent très bien les points les plus importants à souligner dans la communication des messages par ces moyens :

- tournages de témoignages de 6 personnes connues (liste par MEGA) sur leur approche quant à la conciliation de vie professionnelle et vie de famille (best practices).
- tournages professionnels, qualité broadcast, dans l'environnement professionnel ou familial des personnes,
- message commun : la conciliation est possible.

- message aux chefs d'entreprises : mettre en place les bonnes mesures permettant aux salariés masculins et féminins de concilier au mieux vie professionnelle et vie de famille.
- message aux familles : à chacun de trouver sa façon de concilier travail et famille, sans que ce soit aux dépens de l'un ou de l'autre des partenaires.

Aussi, une diffusion très large de ces messages fut considérée, ceci afin de permettre au contenu d'être véhiculé d'une façon aussi efficace que possible au plus grand nombre de gens. Là aussi le cahier de production prévoyait une diffusion multi médiale permettant de toucher toutes sortes de cibles dans la population locale :

- Versions intégrales des témoignages sur megafamily.lu
- 12 spots en prime time sur RTL TV
- 6 annonces bandeau dans la presse quotidienne
- IMU (ou autre format à définir) sur différents site et portails web
- promotion sur facebook

MEGAFAMILY TEST

La campagne MEGAFAMILY met l'accent sur la conciliation de la vie professionnelle avec la vie privée et souligne l'importance de ces mesures autant de la vue des familles qui pourront contribuer à une amélioration dans le fonctionnement de notre société aussi bien que de la vue des entreprises privées pour lesquelles ceci pourrait signifier non seulement un progrès au niveau social de leur infrastructure, mais pourrait signifier aussi un plus grande satisfaction et un soulagement de son propre personnel, ce qui aurait potentiellement un effet sur l'efficacité et le rendement de l'entreprise en question.

Pour vérifier l'état de l'égalité dans sa propre famille, respectivement sa propre entreprise, le site propose, en dehors de toutes les adresses, conseils et solutions pour soutenir l'égalité au domicile ainsi qu'au travail, une autre mesure très concrète qui permet d'évaluer le niveau des mesures de conciliation.

En ayant accès au site MEGAFAMILY.lu on peut ainsi participer au MEGAFAMILY-TEST, durant lequel les deux partenaires d'un couple répondront à certaines questions en vue de déterminer le nombre d'heures hebdomadaires que chacun passe à s'occuper des tâches ménagères au domicile ainsi que celles que chacun passe dans ses occupations de loisir.

Après avoir comparé les résultats on pourrait ainsi envisager que ce couple décidera de répartir certaines tâches de manière plus équitable et appropriée.

En effet, si l'on veut amener un changement de mentalité fondamental dans la population et, de ce fait, dans notre société, on ne peut négliger le niveau familial.

On pourrait voir la famille en tant que noyau de notre société et on ne peut espérer amener un changement dans l'entièreté de notre société si l'égalité n'est pas déjà chose vécue à ce niveau primordial.

Si de plus en plus de familles fonctionnaient de manière plus égalitaire en ce qui concerne la distribution des tâches ménagères et la répartition des travaux **domestiques** par exemple, ceci trouverait forcément un écho dans l'ensemble de notre société et aiderait à faciliter l'implémentation de mesures politiques visant l'égalité entre hommes et femmes.

Voilà donc les enjeux de la campagne MEGAFAMILY en général et du MEGAFAMILY-TEST plus spécialement.

Dans la suite des idées derrière l'évaluation des mesures contenues dans le Plan d'Action National, le MEGA procède à des évaluations de ces mesures, aussi en ce qui concerne les formations obligatoires dispensées à l'INAP pour les nouveaux stagiaires du secteur public.

Dans ce cadre, quelques classes ont eu la tâche de tester les questions et l'efficacité, la pertinence et la valeur du MEGA FAMILY TEST en devoir à domicile afin de voir si cette mesure pourrait servir en tant qu'instrument facilitant la répartition des tâches ménagères et travaux au domicile pour la population active.

Voici quelques extraits de ces appréciations :

«... L'important est d'être objectif (en remplissant ce questionnaire) car souvent dans ce domaine on est plus subjectif en fonction de l'intérêt (investi dans) l'une ou l'autre des tâches. Cela nous permet aussi de prendre conscience que, dans certains cas, on perd du temps. ... »

« ...Toutefois, le test nous a paru très intéressant car il nous a permis de nous rendre compte de notre propre gestion du temps et des éventuelles améliorations possibles. »

« ...Le questionnaire suscite ainsi matière à discussion, d'autant plus qu'on a tendance à surévaluer des activités qu'on ne considère pas comme agréables. Néanmoins, il constitue une base pour revoir la répartition des tâches. Portant, l'équilibre réalisé entre vie professionnelle et vie privée reste précaire et des situations imprévues sont généralement très perturbantes. ... »

« ...Nous avons aussi apprécié le volet du « souhait » comparé au « réel » à la fin, même s'il n'y a pas eu une grande différence entre la volonté et la réalité, cela incite à se poser des questions fondamentales sur le souhait de travailler plus ou moins, de passer plus de temps avec la famille ou les amis ou pour les loisirs. ... »

« ...il faut donc relever que le but de (ce test), à savoir créer un débat au sein des couples, surtout en relation avec les nouveaux modes de vie, a bien été rempli. Toutefois, comme un formulaire ne peut jamais comprendre toutes les possibilités, facteurs, idées et ne peut donner des réponses à toutes les questions, il faut toujours savoir qu'il ne faut pas (changer) sa vie privée ou professionnelle sur base des résultats obtenus. ... »

Candidats stagiaires à l'examen de la carrière supérieure étatique, juillet 2012

« ...Fragebogen bringt Entwicklung, nicht nur in persönlichen Prozessen sondern regt auch somit die Gesellschaft an...“

„...Une meilleure répartition des tâches familiales conduit à un nouveau modèle de constellation de famille, modèle qui permet aux enfants du ménage de se faire une image comme quoi l'égalité entre femme et homme peut avoir trait. Les enfants apprendront à adopter un comportement équitable. A long terme, on peut dire que l'égalité...entre hommes et femmes commence déjà en famille et que ce test permet ainsi de modifier les vues aussi dans les futures générations de la société. ... » (Sic)

«... Cette prise de conscience peut donc être un facteur déclencheur pour envisager une répartition plus équitable et appropriée de certaines tâches. ... De plus, le test permet aux participants d'exprimer leurs souhaits. ... »

« ...Für mich war der Test ein Anreiz um über die zeitliche Planung des Tages nachzudenken und in welchen Kategorien man Zeit gewinnen kann... »

Un tel test fonctionne de manière semblable pour l'autre entrée du site, celle réservée aux entreprises, de la vie professionnelle. Si on utilise l'accès « entreprises » au lieu de « famille » pour accéder au site www.megafamily.lu on y retrouve donc aussi une sorte de test, intitulé ici « Mega Company Check » avec lequel on peut vérifier, moyennant quelques questions pertinentes auxquelles on répond, si l'entreprise dont on est le patron, offre assez de mesures et de flexibilité afin de garantir une conciliation optimale entre vie privée et professionnelle pour tout le personnel de cette entreprise.

5.5. Campagne pour la lutte contre toute forme de violence domestique

Autour de la journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui a lieu le 25 novembre de chaque année, le ministère de l'Egalité des chances a relancé fin 2012 sa campagne de sensibilisation sur la violence domestique qui touche les hommes, les femmes et les enfants en tant que victimes et auteurs. Comme en 2011, la campagne s'articulait autour d'affiches géantes Abribus, d'autocollants géants sur les autobus et de cartes postales gratuites, et des affiches en format A2, enrichies de deux langues différents supplémentaires, à savoir le portugais et l'allemand afin d'élargir les publics visés. Les visuels de la campagne qui montraient deux jouets (nounours et canard) qui pleurent ont voulu attirer l'attention que la violence dans la famille touche toute le monde même si uniquement deux personnes sont directement impliquées. La campagne a voulu sensibiliser au fait que les enfants dans un ménage sont toujours victimes de la violence domestique, même s'ils ne sont pas directement ciblés.

Voir sur www.violence.lu

5.6. Campagne en faveur de l'égalité dans la prise de décision

Partant de la campagne grand public de 2011, les informations ont continué à circuler sur le site créé spécialement pour parler de l'égalité de traitement et dans la prise de décision. En 2012, les campagnes d'information sur le site [megapower](http://megapower.lu) s'articulaient autour des initiatives communales et d'organisations non gouvernementales ou fédérations professionnelles. Ainsi, par exemple, le thème de l'égalité des femmes et des hommes dans les communes a été largement couvert à travers les articles sur des manifestations organisées notamment par les services à l'égalité communaux.

Ce site thématique présente également des entretiens sur des sujets touchant à la prise décisionnelle en politique et économie. Voir sur www.megapower.lu

5.7. Evaluation des campagnes

Les visites des sites internet du ministère de l'Egalité des chances, le nombre des abonnements aux bulletins d'informations et les divers contacts clients par mail ont permis de recueillir des données hebdomadaires concernant l'impact des actions d'information et de sensibilisation, à savoir :

-www.echsimega.lu : site consacré à la sensibilisation des jeunes, premier site de la campagne MEGA, lancé en mai 2010, qui parle aux jeunes dans une langue proche de la

leur et aborde des thèmes qui touchent la jeunesse, tels que l'éducation, l'argent de poche, le sport, l'école et les loisirs.

-www.megapower.lu : site dédié au monde de l'emploi et du travail, s'adressant à un public adulte et professionnellement actif. Au niveau thématique, surtout la prise de décision politique et économique, les quotas légaux et la participation féminine aux procédures de prise de décision sont abordés.

-www.megafamily.lu : ce site vise surtout à relever l'importance de la répartition équitable des tâches ménagères et travaux domestiques afin de pouvoir permettre une bonne conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Comme on parle ici de deux perspectives différentes, deux accès différents à ce site sont prévus, on peut accéder sous l'angle de la famille et y trouve tous les renseignements et conseils pertinents et d'autre part on peut y accéder aussi sous l'angle de l'entreprise pour voir comment le monde professionnel pourrait aussi faciliter cette conciliation.

-www.violence.lu : A l'instar du site megafamily, on y retrouve également deux accès différents suivant la cible. Comme le site traite de violence domestique, on peut y trouver un accès consacré aux victimes de la violence domestique, leur offrant conseils et aides, et un accès pour auteurs de violence domestique, désireux de sortir de ce cercle vicieux, qui y trouveront aussi des adresses pour pouvoir poursuivre une thérapie, un suivi psychologique, etc.

A part ces sites-satellites, le site officiel du ministère, www.mega.public.lu, a également fait l'objet de ces relevés hebdomadaires du nombre de visites.

Ces informations sur les différents sites traduisent en quelque sorte la répercussion grand public des événements organisés par le ministère. En effet, à chaque lancement de campagne, de concours, de mise en ligne de documents intéressants et/ou téléchargeables, on constate des pics d'intérêt correspondant du public visitant les sites en question.

On peut ainsi retracer chaque événement majeur dans le cycle de vie d'une campagne liée à un site par les visites et donc l'intérêt qui est porté à cette campagne à travers le trafic internet accumulé sur le site correspondant tout au long de l'année 2012.

En janvier, on constate un léger plus dans les visites au site pour jeunes après l'annonce de la conférence de presse pour le Girls' Day-Boys' Day 2012. Une hausse spectaculaire allant du simple au double, des 700 visites habituelles par semaine en moyenne pour atteindre un pic unique, et ne plus jamais atteint durant toute l'année 2012, de 1.379 visites, se faisait également remarquer sur le site officiel cette semaine-là.

En février, on constate un pic des visites sur megapower.lu allant du simple au double (de 45 visites par semaines à 89 visites par semaine) après la conférence de presse annonçant la publication de l'étude « Les femmes et les hommes dans la prise de décision économique 2011 ». Une hausse d'environ 100 visites de cette semaine se chiffrait sur le site officiel du ministère.

Le site officiel justement connaît une autre hausse en fin février, début mars après la publication des articles sur la participation de Mme la ministre, Françoise Hetto-Gaasch, à la 56ème session de la commission des Nations Unies sur le statut de la femme.

En mars, la mise en ligne des thèmes autour de la table ronde se consacrant à l'image des hommes et des femmes dans les médias et la publicité faisait monter le taux de visites sur presque tous les sites, le site officiel inclus, d'environ un tiers en plus de la participation habituelle. L'intérêt général à la thématique du genre que le public et les médias portent chaque année dans les alentours du 8.mars, journée internationale de la femme, a certainement contribué à cette hausse conséquente sur tous les sites du ministère.

En avril, la conférence de presse sur les actions positives dans la fonction publique, ainsi que la visite de travail de Mme la ministre à Bruxelles n'a suscité les internautes qu'à se connecter sur le site officiel du ministère. Ici, une augmentation d'environ 10% envers la moyenne hebdomadaire est à constater, tandis que ces événements ne font que légèrement augmenter les visites sur le site thématique megapower.lu.

L'annonce du MEGA Vidéo Concours 2012 en fin mai/début juin fait littéralement exploser le nombre de visites sur le site thématique consacré aux jeunes « echsimega.lu ». A partir de la deuxième semaine de juin, on passe ici des quelques 40 visites par semaine à un taux qui atteindra 495 visites dans le courant de la troisième semaine de juin et gardera un taux au-dessus des 300 visites par semaine jusqu'en mi-juillet, le début des vacances scolaires, donc pour environ 5 semaines en tout.

La conférence sur la prostitution fin juin, quant à elle, fera monter le taux de visites sur le site officiel du ministère, où l'on voit une hausse dans l'ordre d'environ 15%, ainsi que sur le site thématique consacré à la violence domestique « violence.lu » où l'on constate presque 30% de visites en plus à la moyenne courante de ce site. L'intérêt continuera durant 3 semaines à peu près.

En juillet, les témoignages vidéo sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale font monter les visites du site thématique megafamily.lu, qui héberge ces témoignages, des quelques 60 visites en moyenne à un pic de 922 visites durant la 28ème semaine 2012. Cet intérêt perdurera deux semaines et demie avant de se calmer à nouveau pour le début des vacances scolaires mi-juillet.

En septembre, la rentrée se fait remarquer sur presque tous les sites. La baisse estivale des taux de visites se brise brusquement à partir de la mi-septembre au plus tard, aidé largement par des événements suscitant l'intérêt des internautes telles l'exposition sur la publicité responsable ACT RESPONSIBLE au Centre Commercial LA BELLE ETOILE qui fait monter le taux de visites surtout pour le site officiel du ministère, où l'on passe des quelques 600 visites par semaine durant l'été à un taux supérieur à 800 visites durant quelques semaines pour atteindre un pic de 999 visites durant la dernière semaine de septembre. La deuxième vague des témoignages sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale connaîtra une nouvelle fois de l'intérêt sur megafamily.lu où l'on passe des quelques 30 visites par semaine durant l'été à un taux dépassant les 200 clics par semaine durant les trois premières semaines de la rentrée.

La conférence de presse annonçant le nouveau service « InfoMann » saura faire persister l'intérêt des internautes sur le site officiel du ministère. Tandis que presque tous les sites thématiques retrouvent leur taux de visites habituel au début du mois d'octobre, l'annonce de ce service donne un pic de 944 visites au site officiel durant la 42ème semaine. Il marquera ainsi le dernier pic à constater avant l'écoulement des premières 52 semaines d'observation des visites sur le paysage internet du ministère qui a, en effet, débuté le 7 novembre 2011. Ce pic ne sera dépassé qu'une seule et unique fois encore

durant l'année 2012 et ceci à l'occasion de l'ouverture officielle du service InfoMann en novembre. La semaine d'après, on verra 966 visites sur le site officiel.

Il reste à noter que le nombre d'abonnés à la Newsletter du MEGA est passé en 2012 à environ 850 abonnés.

C. Activités conventionnées par le ministère de l'Égalité des chances dans le domaine social et autres

Le ministère de l'Égalité des chances subventionne des activités dans le domaine social. Pour ce faire, le ministère et les organismes gestionnaires signent des conventions fixant les conditions générales, les types d'activités, la participation financière de l'Etat pour les frais du personnel et les frais de fonctionnement, ainsi que les obligations réciproques tant au niveau des ministères, qu'au niveau des organismes gestionnaires. Ces derniers sont de vrais partenaires, engagés et dévoués, sans lesquels le ministère ne pourrait pas accomplir une bonne partie de ses missions sociales dans le cadre de sa politique d'égalité des chances entre femmes et hommes.

Le subventionnement se base essentiellement sur les dispositions du règlement grand-ducal modifié du 19 mars 1999 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour filles, femmes et femmes avec enfants. Il y a lieu de noter que le MEGA révisé actuellement les dispositions de ce règlement grand-ducal car il n'est plus adapté à l'évolution sociale et législative des dernières années. En effet, le changement du public cible (garçons et filles, hommes et femmes), le fait que certains gestionnaires offrent aujourd'hui de nouvelles activités et services qui ne sont pas expressément couverts par le règlement grand-ducal, ainsi que la transformation du ministère de la Promotion féminine en un ministère de l'Égalité des chances ne sont que trois des divers facteurs rendant nécessaire une refonte générale du règlement en question.

L'année 2012 a été l'année de l'inauguration du centre d'information et de consultation infoMann à Luxembourg-Bonnevoie. Ce nouveau service est géré par l'a.s.b.l. ActTogether et offre aussi bien des informations que des consultations pour garçons et hommes se trouvant dans une phase de questionnement dans leur vie. La mise sur pied de cette nouvelle offre dans le milieu social luxembourgeois représente la suite logique de l'état des lieux sur l'offre en matière de « Jungen- und Männerarbeit » réalisé au cours de 2011 ainsi que de la conférence MENSCH MANN organisée par le ministère de l'Égalité des chances en novembre 2011. Lors de la conférence de presse du 4 octobre 2012, Mme la Ministre Françoise Hetto-Gaasch avait souligné que le nouveau service remplirait une lacune au Luxembourg, du fait que le pays n'offrait pas de service de consultation dédié exclusivement aux hommes et aux garçons, qui eux aussi peuvent se trouver dans des situations difficiles. De tels services existeraient néanmoins à l'étranger, surtout dans les pays germanophones et nord-européens. Mme Hetto-Gaasch a finalement la nécessité de travailler en réseau avec les gestionnaires sociaux actifs dans plusieurs domaines pour créer des coopérations et des synergies.

Concernant les statistiques, le ministère de l'Égalité des chances essaie de progresser dans son projet pour assurer un recensement centralisé et uniformisé des données statistiques de ses services d'hébergement et autres services conventionnés. L'objectif de ce projet est de créer une base de données commune et uniforme qui permet une

collecte des besoins sur le terrain afin de pouvoir mieux cibler l'offre des différents services au profit des femmes et hommes en situation de détresse.

1. Services pour filles, femmes et femmes avec enfants

Ces services accueillent des filles, des femmes avec ou sans enfants se trouvant dans une situation de détresse et nécessitant un accompagnement socio-éducatif. On distingue le **centre d'accueil classique**¹, le **service de logements encadrés**² et le **service de logements en milieu ouvert**³. Les mesures mises en place ont pour objet de mener avec les organisations non gouvernementales une action concertée en faveur de la réduction de la violence domestique/conjugale et des situations de détresse familiale, professionnelle, sociale et personnelle et de lutter contre et de prévenir l'exclusion sociale en vue d'atteindre à long terme une société plus égalitaire. Notons que de telles structures sont actuellement gérées par la Fondation Maison de la Porte ouverte, Femmes en détresse a.s.b.l., le Conseil National des Femmes et la Fondation Pro Familia.

Il y a lieu de souligner que la situation financière et professionnelle de la majorité des femmes accueillies dans un service d'hébergement reste précaire. Par conséquent, beaucoup de femmes sont contraintes à rester plus longtemps que prévu dans un centre d'accueil.

2. Garderies internes

Les garderies internes ont pour objet d'offrir un accueil aux enfants des femmes encadrées par les services agréés pour femmes, pendant une partie de la journée. Elles garantissent un accompagnement éducatif, psychologique, social et thérapeutique par des activités variées et adaptées aux besoins des jeunes et permettent aux usagers de chercher un emploi et de procéder à diverses démarches dans le cadre de leur insertion voire réinsertion et leur autonomisation. Notons que de telles structures sont actuellement gérées par la Fondation Maison de la Porte ouverte et par Femmes en détresse a.s.b.l.

3. Foyers d'accueil et de dépannage

Les foyers d'accueil et de dépannage (FADEP) sont des services qui sont destinés aux placements urgents jour et nuit pour filles âgées de 12 à 21 ans victimes de violence. Par

¹ Un service ayant pour objet d'accueillir et d'héberger en placement jour et nuit de façon permanente et temporaire plus de trois femmes simultanément, le cas échéant accompagnés de leurs enfants, se trouvant en situation de détresse aiguë, et nécessitant d'urgence une aide spécialisée durant la journée sous forme d'un accompagnement éducatif, psychologique, social et thérapeutique adapté à leurs besoins individuels. Priorité sera donnée à l'accueil de femmes victimes de violence et/ou des femmes dans des situations de grossesse ou de maternité problématiques.

² Un service dont l'objet est d'accueillir et d'héberger en placement jour et nuit, de façon permanente et temporaire des femmes accompagnées de leurs enfants se trouvant en situation de détresse sociale, ou alors des femmes stabilisées provenant d'un centre d'accueil classique. Il vise en priorité à procurer aux femmes un logement temporaire, une aide pour l'insertion ou la réinsertion professionnelle, pour la gestion de leurs situations financière et juridique et une aide pour l'intégration et la participation sociale. Il vise par ses activités à procurer aux femmes une amélioration de leur qualité de vie en général, un renforcement de leurs compétences psychiques et sociales afin qu'elles puissent organiser leur vie quotidienne de façon autonome.

³ Un service organisé au départ d'un centre d'accueil classique ou d'un service de logements encadrés et qui vise à assurer un soutien à des femmes en difficultés, mais où le degré d'autonomie de la femme est tel qu'un encadrement sporadique suffit.

ailleurs, l'organisme gestionnaire offre des services annexes aux services d'hébergement. Actuellement Femmes en détresse a.s.b.l. est la seule à gérer une telle structure pour jeunes filles.

4. Centres de consultation

Les centres de consultation offrent des prestations de consultation, d'information, d'orientation, d'assistance et de guidance aux femmes, aux filles et/ou à leur entourage. De tels centres sont actuellement gérés par

- la Fondation Pro Familia qui offre un centre de consultation à Dudelange ;
- le Conseil National des Femmes qui gère un centre de consultation et d'information à Esch/Alzette ;
- l'a.s.b.l. Femmes en détresse gérant les centres de consultation
 - VISAVI (Luxembourg, Esch/Alzette) ;
 - Centre pour femmes et familles monoparentales (Luxembourg) ;
 - Service Krank Kanner doheem (Luxembourg) qui offre une garde à domicile pour enfants malades dont les parents exercent une activité professionnelle
 - Kopplabunz (Luxembourg) ;
 - Service psychologique pour enfants et adolescents victimes de violences domestiques (Luxembourg) qui s'adresse à tout enfant et adolescent(e) victime de violences domestiques ;
 - OXYGENE (Luxembourg) ;
 - Interface familiale (Luxembourg).
- le CID-Femmes qui gère leur centre de consultation et de documentation des femmes (Luxembourg) ;
- la Croix-Rouge luxembourgeoise qui gère le centre de consultation « Drop-In pour prostitué(e)s » à Luxembourg, ainsi que le Centre de consultation : Service d'aide aux auteurs de violence Riicht eraus
- l' « Initiativ Rem Schaffen » qui gère ses trois centres de consultation à Luxembourg, Esch-Alzette et à Ettelbruck ;
- la Fondation Maison de la Porte ouverte qui gère le Centre Ozanam à Luxembourg ainsi que le Centre Ozanam Nord à Wiltz ;
- l' « Initiativ Liewensufank » qui gère ses six centres de consultation à Itzig, Dudelange, Belvaux, Betzdorf, Grosbous et à Hosingen.

5. Service d'assistance aux victimes de violence domestique (SAVVD)

L'objet de ce service géré par Femmes en détresse a.s.b.l. consiste à assister, guider et conseiller des personnes victimes de violence domestique en recherchant activement leur contact dans le cadre prévu par la loi du 8 septembre 2003 sur la violence domestique. Le SAVVD est représenté au sein du Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence et fournit chaque année à la présidence du Comité des statistiques détaillées dans le cadre de l'évaluation du rapport annuel à remettre au Conseil de Gouvernement.

Du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, 357 expulsions ont été communiquées au service. Sur le nombre de 357 victimes, la tranche d'âge de 31 à 40 ans est la plus représentée. Parmi les 357 expulsions, 522 enfants (mineurs et majeurs) ont été concernés par la violence domestique, bien que ces enfants ne soient pas officiellement recensés comme tels. Dans 314 des 357 cas, les victimes ont été de sexe féminin. Des 43 victimes masculines, 18 ont été agressées par des auteurs masculins et 25 par des auteures féminines.

6. Centres maternels

Les centres maternels sont des services qui ont pour objet l'accueil et l'hébergement en placement de jour et de nuit de façon permanente et temporaire des femmes et des jeunes filles enceintes ou accompagnées de leur(s) enfant(s) en bas âge(s). Le centre maternel est spécialisé dans l'accompagnement des femmes et des jeunes filles ayant à se construire comme mère en tissant des liens avec leur(s) enfant(s). L'équipe éducative veille au bien-être de l'enfant et de la mère tout en leur apprenant à se projeter et dans le temps et dans le monde entier, Cet accompagnement pluridisciplinaire offre un encadrement intensif (24h/24h) et dure au maximum jusqu'à l'âge des trois ans de l'enfant. Notons qu'actuellement la Fondation Maison de la Porte Ouverte gère trois centres maternels.

7. Espace de consultation pour hommes, garçons et leur entourage

Un service qui a pour objet d'offrir un accueil, des consultations d'orientation et d'accompagnement aux hommes, garçons et à leur entourage en situation de questionnement ou de détresse. Ce service se doit d'offrir aussi une intervention de crise permettant au client masculin de trouver une aide d'urgence s'il se trouve dans une situation de détresse. Un tel service réalise également un travail public de promotion des activités en faveur des hommes et garçons et a pour objet d'offrir des prestations d'information et de sensibilisation pour toutes questions se rapportant à la condition des hommes et des garçons. Pour ce faire, il peut promouvoir des activités spécifiques et organiser des groupes de travail, des conférences et des formations aux professionnels. Il offrira aussi de la documentation consultable par le public sur la condition des hommes.

L'a.s.b.l. ActTogether, nouvellement créée en 2012, gère le service de consultation et d'information pour garçons et hommes infoMann.

8. Centre Parental

Un service dont l'objet est d'accueillir et d'héberger en placement jour et nuit, de façon permanente et temporaire des couples accompagnés de leur(s) enfant(s) en bas âge dont la maman est résidente d'un Centre Maternel ou d'un Centre d'accueil classique. Le Centre Parental est spécialisé dans l'accompagnement des femmes et des hommes ayant à se construire comme parents en tissant des liens avec leur(s) enfant(s). L'équipe éducative veille au bien-être de l'enfant et de ses parents dans leur parentalité mais également dans leur conjugalité. L'équipe sensibilisera le couple aux stéréotypes et proposera des activités « ludo-éducatives » favorisant l'égalité des chances. Le Centre parental offre en outre une aide pour l'insertion professionnelle, la gestion de la situation financière et juridique ainsi qu'une aide à l'intégration sociale. La Fondation Maison de la Porte ouverte a mis sur pied au cours de 2012 un projet « Maison Rouge » qui prévoit un tel Centre parental opérationnel en 2013.

Tableaux récapitulatifs du secteur conventionné pour l'année 2012

Centres d'accueil classique (pour l'année 2012)

Centres d'accueil Classique 2011	Nombre de lits conventionnés	Population : Femmes et enfants	Femmes	Enfants Filles	Enfants Garçons	Motifs d'hébergement			
						Problème de violence	Problèmes familiaux	Problèmes de logement	Autres
Porte Ouverte Total :	81	205	87	47	71	32	6	37	12
Hôtel Maternel	10	20	9	4	7	2	/	7	
Paula Bové	30	80	36	17	27	14	1	20	1
Structure Sichem Foyer Sichem Maison Jeunes Mamans Centre Maternel Maison Rouge	14 10	46	14 5	5 6	12 4	3 3	1 0	1 1	9 1
Eeschweller Haus Edith Stein	17	59	23	15	21	10	4	8	1
Femmes en Détresse Total :	27	54	33	48	10	82			9
Fraenhaus	17	54	25	19	10	54			
Meedercheshaus	10		8	29		28			9
Conseil National des Femmes Foyer Sud	22	82	41	23	18	37	2	2	/
Pro Familia	20	75	35	17	23	19	9	7	
TOTAL :	150	416	196	135	122	170	17	46	21

Logements encadrés et logements en milieu ouvert (pour l'année 2012)

	Population : Femmes et enfants	Femmes	Enfants	Problème de violence	Problèmes familiaux	Problèmes de logement	Autres
Porte Ouverte Total :	280	108	172	20	2	29	57
Logements encadrés	56	26	30	8	2	12	4
Logements en milieu ouvert	224	82	142	12	0	17	53
Femmes en Détresse Total :	94	33	61	53		39	
Logements en milieu ouvert	79	26	53	38		39	
Logements encadrés	15	7	8	15			
Conseil National des Femmes Total							

Logements en milieu ouvert	18	5	13	5	/	/	/
Pro Familia : Total	100	43	57	25	9	9	
Logement en milieu ouvert	62	31	31	18	8	5	
Logements encadrés	38	12	26	7	1	4	
Noémi-Accueil Total :							
Logement en milieu ouvert :	8	4	4	2	1	2	3
Logements encadrés							
TOTAL :	500	193	307	105	12	79	60

Services d'information et de consultation pour adultes (pour l'année 2012)

Services de consultation pour adultes	Femmes	Hommes	Familles	Transsexuels	Travestis	Consultations	Appels tél.
Croix Rouge : Riicht eraus	19	178	0	0		1389	n.c.
Femmes en détresse : SAVVD	314	43				377	3327
Femmes en détresse VISAVI	411					1129	3811
Femmes en détresse : CFFM	418	22				1619	4989
Croix-Rouge : Drop-In	520	70		15	30	9570 ⁴	n.c. ⁵
Femmes en détresse : Fraentelefon							329
Fondation Maison de la Porte Ouverte : Centre Ozanam Luxembourg	387	0	0	0		778	4432
Fondation Maison de la Porte Ouverte : Centre Ozanam Nord	39	0	0	0		54	179
Conseil National des Femmes : Foyer Sud	114	/	/	/		114	n.c.
Fondation Pro Familia	343	12				137	315
Initiativ Rem Schaffen	366	65				550	1232
Initiativ Liewensufank : Projet paternité	1392	311				672	109
InfoMann		68				150	109
Total :	4323	769		15	30	16539	18832

⁴ Concernant les contacts auprès du guichet « Echange de seringues », le DropIn comptait pour 2012 4651 contacts, dont 1003 femmes et 3648 hommes

⁵ Les appels téléphoniques ont été intégrés dans la rubrique des consultations.

9. Médias et publicité

Le champ d'action des médias a été inscrit dans le plan national d'égalité des femmes et des hommes du Gouvernement pour la période 2009-2014. Pour être efficaces, ces mesures doivent être prises en partenariat avec les professionnels de la communication. Ainsi, le plan d'action prévoit la collaboration de plusieurs partenaires en vue d'une stratégie d'actions commune : « En collaboration avec le Comité interministériel de l'Egalité des Femmes et des Hommes, le Conseil d'Ethique en Publicité et les organismes des médias, le Gouvernement élaborera un programme d'action médias et publicité concernant l'égalité de droit des femmes et des hommes. »

En deux ans, une collaboration entre le ministère de l'Egalité des chances et le Conseil de la publicité s'est construite sur la base d'une convention autour du thème des stéréotypes dans la publicité. Après une première étude effectuée par le Conseil de publicité pour faire le point sur la teneur de clichés dans le monde des annonces luxembourgeoises, l'exposition ambulante internationale sur le thème de la publicité socialement responsable, intitulée « Act responsable ». L'exposition a été organisée à la rentrée dans un grand centre commercial pour montrer au public des créations internationales et nationales d'agences qui avaient tous comme objet la publicité responsable et respectueuse de la personne humaine. 54 affiches ont été ainsi exposées au grand public dont une sélection de projets luxembourgeois.

L'exposition a également permis de promouvoir le travail du Conseil éthique en publicité, ainsi que le code de déontologie qui régit les principes d'autorégulation en matière de respect et de non-discrimination.

L'impact des médias sur nos habitudes de pensée ne se limite pas à la publicité, Films fictions, textes de chanson et jeu vidéo sont également des sources d'inspiration et de reproduction de clichés qui vont surtout interpeller les jeunes gens. Plus particulièrement, les stéréotypes dans les jeux vidéo et les textes musicaux constituent un terrain de recherche encore peu exploité.

D. Manifestations et publications

1. Manifestations organisées ou co-organisées par le ministère de l'Egalité des chances

Mega on Tour

Depuis le lancement de la campagne Mega on Tour en 2010, Madame Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Egalité des chances a visité 14 lycées répartis sur le territoire du Grand-duché et a rencontré les élèves pour s'échanger avec eux sur les thèmes touchant à l'égalité des filles et garçons, des femmes et des hommes.

En 2012, 4 lycées ont été visités. Les comptes rendus des rencontres sont téléchargeables sur <http://www.echsimega.lu/MegaOnTour>

Conférence « Et si on parlait de prostitution au Luxembourg »

Le 28 juin 2012, le ministère de l'Égalité des chances avait organisé une grande conférence au sujet de la prostitution au Luxembourg. Le sujet continue à connaître des tabous qui empêchent jusqu'à ce jour de créer un débat fondé sur une certaine rationalité. La conférence a permis de rassembler pour la première fois autour d'une table les professionnels actifs dans l'encadrement des prostitué(e)s sous ses diverses formes telles que la santé ou la sécurité pour discuter du sujet dans sa dimension globale en vue d'un concept d'encadrement de la prostitution luxembourgeoise.

La liste des orateurs invités a été impressionnante avec

Mme Sybilla Mayer, Docteur en sociologie (Université du Luxembourg)
Mme Christine Lemmens, Chargée de direction (Entre 2 a.s.b.l., Bruxelles)
Mme Heleen Driessen, Chargée de direction (Prostitutie&Gezondheidcentrum, Amsterdam)
M. Harold Van Gelder, Officier de Police (Politie Amsterdam-Amstelland – Regional Investigation Department, Human Trafficking and Prostitution Unit, Amsterdam)
Mme Sophie Hoffmann, Attachée de gouvernement (Ministère de la Justice)
Mme Nadine Scheuren, Substitut (Parquet Général Luxembourg)
M. Steve Schmitz, Commissaire Divisionnaire adjoint (Police Grand-Ducale)
M. Joël Wissler, Commissaire (Police Grand-Ducale)
M. Joseph Sadler, Commissaire (Police Grand-Ducale)
M. Robert Biever, Procureur Général d'État (Parquet Général)

Dans son discours d'ouverture de la journée, Mme **Françoise Hetto-Gaasch**, ministre de l'Égalité des chances, a attiré l'attention sur la complexité du thème qui requiert des consultations auprès d'autres partenaires tant nationaux que venant des pays limitrophes. Avant de pouvoir légiférer en matière de prostitution, il faut tout d'abord savoir définir de quoi on parle et quels objectifs tant politiques que sociaux on voudrait atteindre. Ce travail de réflexion et d'analyse profondes nécessite du temps et un large débat de société dans l'optique de garantir une approche respectueuse de la personne humaine dans un environnement social complexe. Placée dans la perspective de discussion publique, cette conférence interdisciplinaire entend contribuer à préparer un modèle national à adopter en matière de prostitution.

Lors du premier volet de la conférence adressant les différents aspects humains et sociaux de la prostitution dans une approche plus théorique, Mme **Sibylla Mayer** de l'Université du Luxembourg a analysé le phénomène de la prostitution au niveau interindividuel, local et sociétal. Partant de la réflexion que différents critères et différentes valeurs peuvent nous amener à considérer la prostitution comme étant un problème, la docteure en sociologie a tenté de cerner sa complexité derrière l'apparence du simple échange de service entre deux personnes. Pouvant basculer dans la violence et l'exploitation, le fait de se prostituer est un vecteur de vulnérabilité surtout pour des personnes déjà fragilisées par une situation personnelle ou sociale difficile.

Le cadre local et social place, quant à lui, la prostitution au niveau de l'ordre et de la sécurisation des espaces publics. A ces considérations s'ajoutent les modèles d'encadrement qui offrent différentes approches dans la gestion de la prostitution allant de la réglementation avec la mise en place d'un contrôle sanitaire et policier au concept définissant la prostitution comme étant le produit de rapports de domination entre sexe et la personne prostituée comme étant une victime à part entière.

Mme **Christine Lemmens**, directrice de l'association bruxelloise « entre 2 » a parlé de ses expériences basées sur un travail de terrain en matière de prostitution en Belgique. Partant de l'idée que la personne prostituée est un citoyen à part entière avec ses droits, mais aussi ses devoirs, l'association travaille dans une optique d'autonomie et de responsabilisation des concernés et essaie de fournir un maximum d'outils pour se prendre en mains soi-même. « entre 2 » propose un espace d'écoute professionnelle aux personnes prostituées sachant que les besoins réels sont souvent refoulés par les situations vécues. L'association entreprend aussi des actions par lesquelles elle veut aider la personne prostituée à se reconstruire moyennant des petits gestes comme offrir une rose lors d'une journée de fête par exemple.

Abordant le deuxième volet de la conférence « Santé et Prévention », Mme **Heleen Driessen** a présenté ses expériences de terrain vécues quotidiennement au centre P&G à Amsterdam.

Dans un environnement caractérisé par des contextes culturels différents, l'équipe pluridisciplinaire met en réseau une large gamme de services accessibles, flexibles, gratuits et garantis par l'anonymat aux personnes prostituées afin de les aider à retrouver une situation plus stable et de la confiance en soi. Une attention particulière a été portée à la collaboration avec les instances policières puisque, selon Mme Driessen, l'un a besoin de l'autre pour fonctionner efficacement.

Mme **Nadine Scheuren** du Parquet Général et Mme **Sophie Hoffmann** du ministère de la Justice ont présenté d'une manière très exhaustive l'historique des différentes approches et l'état des réglementations actuelles en matière de prostitution. La mise en parallèle du paysage réglementaire national avec les différents concepts et évolutions des pays limitrophes, la Belgique, la France, les Pays-Bas et l'Allemagne ont parfaitement illustré les similitudes et les différences des réglementations. Les expertes juristes ont fait le tour des différents courants de pensées, à savoir prohibitionniste, réglementaire et abolitionniste, resp. néo-abolitionniste et comment ceux-ci ont fait surface au cours des différentes époques. Monsieur Steve Schmitz de la Police grand-ducale a complété ce tableau très détaillé par la présentation de la situation en Suède où la prostitution est considérée comme étant une « forme grave d'oppression sur les femmes contre laquelle il faut lutter » et où le « client » est puni par la loi.

La parole était ensuite aux différents aspects de la sécurité présenté à tour de rôle par des représentants de la Police Grand-Ducale, M. **Joël Wissler** et M. **Jos Sadler**, ainsi que **Harold Van Gelder** de la Police d'Amsterdam. Les représentants du Service de Recherche et d'Enquête Criminelle de la brigade des mœurs ont dressé un tableau de la situation au Luxembourg moyennant des chiffres à l'appui sur les différentes formes de prostitution pratiquée, leur fréquence, le nombre de passes et la répartition des différentes nationalités, ainsi que les moyens de contrôle prévus par la loi. Estimée à un passage de 30 à 40 personnes par jour, la prostitution de la rue n'est pas la seule forme qui existe au Luxembourg. Les appartements privés, mais aussi les cabarets, les bars à champagne ou autres lieux de débauche camouflée (comme centre de massage ou de wellness p.ex.) peuvent être des endroits où est pratiquée la prostitution et dont le contrôle policier n'est pas facile à effectuer.

La prostitution étant légalisée aux Pays Bas, **Harold Van Gelder** a expliqué le travail de la police néerlandaise à traquer la traite des êtres humains, face souvent cachée du proxénétisme et de la prostitution. Partant de l'analyse qu'il s'agit d'une forme très particulière de crime organisée par la relation complexe entre l'auteur de la traite et sa victime, M. Van Gelder a présenté les démarches minutieuses de l'investigation et aussi

quelles compétences sont nécessaires pour faire ce travail de longue haleine demandant beaucoup de tact, du respect d'un code éthique stricte et du professionnalisme.

Le Procureur général d'Etat **Robert Biever** a conclu par des réflexions personnelles sur la manière dont le Luxembourg aborde le phénomène de la prostitution. N'ayant pas de solutions toutes faites aux différentes formes qui évoluent dans un contexte humain et social très complexe, le système luxembourgeois actuel nécessite une révision pour s'adapter à l'évolution de la société en la matière.

Conférence de presse « Actions positives dans le secteur public »

Le 17 avril 2012, Madame Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, et Madame Octavie Modert, ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative ont invité à une conférence de presse qui a eu pour objet de présenter le programme des actions positives dans le secteur public.

Lors des dernières élections législatives de 2009 le Gouvernement a en effet décidé par son programme gouvernemental 2009-2014 d'étendre le programme des actions positives au secteur public.

C'est ainsi qu'au cours de l'été 2011 le ministère de l'Égalité des chances et le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ont lancé un appel à candidature s'adressant aux départements ministériels et aux administrations publiques.

Les quatre administrations suivantes ont manifesté leur intérêt à participer au programme :

- le STATEC (Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché du Luxembourg),
- l'ADEM (Administration de l'Emploi),
- l'INAP (Institut national d'administration publique),
- l'APE (Administration du personnel de l'Etat).

Lors de la conférence de presse Madame Hetto-Gaasch a expliqué le contenu du programme des actions positives et a mis l'accent sur le fait que la participation à ce programme ne porte ses fruits que si le projet est soutenu par la direction.

Le consultant externe Eurogroup Consulting S.A. quant à lui, ayant mené l'enquête auprès des quatre administrations citées ci-dessus a donné un petit aperçu des résultats engendrés, tout en soulignant la grande motivation et la disponibilité des personnes interrogées ainsi que le taux de participation exceptionnellement élevé à l'enquête.

Pour terminer Madame Octavie Modert s'est félicité de l'image positive qu'a donnée la fonction publique de soi, et a également annoncé qu'un deuxième appel à candidature serait lancé par voie de circulaire ministérielle.

2. Manifestations patronnées par le Ministère de l'Égalité des chances

En 2012, le Ministère de l'Égalité des chances a accordé son patronage à 7 manifestations qui entraînent dans les domaines d'action politique figurant au chapitre IV du plan d'action national de l'égalité des femmes et des hommes 2009-2014. Parmi ces manifestations figuraient par exemple le Broschkriibslaf et des conférences sur les thèmes entre autres des droits de la femme et des mutilations génitales féminines. La

plupart de ces manifestations se déroulaient en présence de Madame la Ministre et quelques-unes ont reçu un subside.

3. Publications

3.1. Bestandsaufnahme zur geschlechtsreflektierten Jungen- und Männerarbeit in Luxemburg

En 2011, une étude portant le titre « Bestandsaufnahme zur geschlechtsreflektierten Jungen- und Männerarbeit in Luxemburg » a été réalisée par le « Büro Plan B » sous la direction de la pédagogue Beate Stoff pour le compte du ministère de l'Égalité des chances.

Cette étude, dont on voit ici la publication en format papier, pour la rendre accessible à un grand public, a fourni un arrêt sur image de la situation actuelle des besoins et services disponibles pour hommes et garçons ou dont la création pourrait encore être recommandée à l'avenir. Dans ce sens elle a proposé dans ses conclusions quelques axes d'amélioration concrets comme par exemple la nécessité de fournir un centre d'information et d'accueil pour les besoins des hommes et des garçons.

Sur 69 pages, on peut consulter ainsi l'interprétation des résultats d'un sondage complet qui renseigne aussi bien sur la situation actuelle des hommes et des garçons au Grand-Duché de Luxembourg, et des structures d'accueil et de soutien déjà en place pour eux, que sur les desiderata d'infrastructures à mettre en place qui seraient le plus nécessaires.

Des exemples de bonnes pratiques dans des pays tels l'Allemagne et la Suisse servent ici d'illustration et de comparatif aux structures à créer.

De nombreux graphiques ainsi que d'explications facilitent la compréhension de l'étendue du sujet et le transportent de la théorie abstraite envers la réalité concrète et tangible.

Cette étude a le grand avantage que non seulement elle donne une vue panoramique et très complète de la situation des infrastructures et des besoins des garçons et des hommes, mais elle analyse aussi, au vu de ces besoins, quelles seraient les mesures les plus urgentes à prendre et les thèmes les plus pertinents à couvrir par ces nouvelles infrastructures.

Pour les structures déjà en place elle suggère aussi comment l'approche pourrait être légèrement changée afin de permettre de prendre en charge déjà des questions et des tâches les plus nécessaires afin de garantir une meilleure prise en charge des utilisateurs de telles structures en incorporant au mieux les besoins respectifs des deux sexes.

Les conclusions de cette étude sont claires : une approche considérant uniquement la thématique du genre sous l'aspect des femmes et des filles est entièrement démodée et ne pourra servir de modèle stable pour l'avenir. Désormais, l'enjeu est de considérer les besoins et spécificités des deux sexes afin de pouvoir permettre d'avancer vers un futur plus égalitaire.



3.2. infoMann spot RTL

En automne 2012, après avoir officiellement annoncé l'ouverture du bureau pour hommes en situation de questionnement, il était opportun de produire un spot télévisé pour annoncer la création et la mise en route de ce nouveau service au grand public.

Le MEGA s'est donc mis en contact avec l'agence IP afin de peaufiner un spot de 30 secondes, soulignant tous les atouts de ce service sans pour autant donner une vue trop stéréotypée du sujet.

Un défi à la taille que les créateurs et les concepteurs d'IP ont relevé avec beaucoup d'intérêt et de savoir-faire.

En effet, il a fallu trouver un juste équilibre afin de rendre la situation des hommes en état de crise tangible et crédible, sans pour autant montrer trop d'hommes « souffrants », exposant leurs faiblesses. Il a été établi que ceci risquerait d'éloigner plutôt les clients potentiels de ce service que de les rapprocher et de les intéresser par cette alternative.

De ces faits, on pourrait déduire qu'il serait opportun de trouver une autre approche dans la communication afin de pouvoir avoir une chance d'atteindre le public ciblé.

En effet, un service pour hommes en situation de crise doit se présenter autrement qu'une maison d'accueil pour femmes en situation de détresse. Pour les femmes, une aide pour victimes de violences et de crises peut/doit être mis en évidence tandis qu'une approche similaire pour les hommes pourrait avoir comme résultat d'écarter la clientèle potentielle de ce service. Car les hommes, bien qu'en situation de crise et ayant besoin d'un coup de main, réagiraient probablement de façon négative en se voyant adressés comme étant des « victimes » nécessitant de l'aide en toute urgence.

Il a donc fallu approcher la thématique d'une autre manière, aussi pour souligner que le service ne s'adresse pas uniquement aux victimes de violence domestique mais s'occupe d'hommes et de garçons en toutes situations de crise et de questionnement.

Les questions les plus pertinentes que relèvent de cette thématique étant, entre autres :

« Etre un homme, est-ce toujours faire partie des gagnants dans notre société ? Dans quelle mesure les images stéréotypées de ce que doit être un homme peuvent-elles mener à des impasses ? »

Ou encore :

« L'égalité des chances est-elle une préoccupation qui ne concerne que les femmes ? Existe-t-il un endroit où une équipe spécialisée peut accompagner des hommes dans leurs interrogations concernant la vie personnelle, la vie relationnelle et de famille, la vie professionnelle, et ceci qu'ils soient en crise ou non ? »

Afin de communiquer ceci, le MEGA, ensemble avec IP, ont donc produit un spot pour la télévision dans lequel on peut voir, durant 30 secondes, différents hommes de tous âges qui semblent contemplatifs, nerveux, insécurisés et ceci en étant seuls, en compagnie, au lieu de travail, en société.

Ainsi l'homme ne parait pas en guise de victime en tant que tel, mais semble soucieux, troublé, sérieux, et on le voit en train de ruminer sans que le spectateur ne puisse deviner ce qui se passe dans sa tête. En voyant ces hommes essayant de trouver seuls une solution à ce qui les tracasse, une voix off annonce le service et le public ciblé, faisant ainsi passer le message que les hommes peuvent dorénavant chercher conseil auprès de ce bureau.

Même si le bureau n'est pas disposé à offrir des réponses à toutes les situations imaginables, il est quand-même dans la mesure de pouvoir réorienter le client cherchant une réponse envers d'autres organismes compétents pour le domaine en question. Ainsi, on pourrait dire que, d'une manière ou d'une autre, l'infoMann s'occupera de tous les cas de figure qui lui sont soumis pour avis.

V Activités du ministère de l'Égalité des chances au niveau européen et international

A. Commission sur le statut de la femme, Organisation des Nations Unies, New York

Madame Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, s'est déplacée à New York du 27 au 29 février 2012 pour assister à la 56ème session de la Commission de la Condition de la Femme (CSW).

Le thème prioritaire de la session de la CSW de cette année porte sur les femmes rurales, une meilleure prise en compte de leurs besoins dans le développement économique, leur autonomisation, ainsi que l'augmentation de leur part dans la prise de décision politique et économique. Les femmes rurales représentent 43% de la force agricole mondiale et un quart de la population mondiale. Cependant, elles ne possèdent que 2% des terres et restent le plus souvent exclues du pouvoir politique et économique dans leurs pays respectifs.

En date de ce lundi 27 février, la ministre de l'Égalité des chances a participé à la table ronde de haut niveau sur l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels.

Dans son intervention, Madame Hetto-Gaasch a souligné l'importance du rôle des femmes dans la lutte contre la pauvreté et la faim et rappelé les priorités du Luxembourg dans ce contexte : au niveau politique, le Luxembourg consacre plus de 1% de son revenu national brut à l'Aide publique au développement (APD) et environ 10% de son APD bilatérale aux questions d'agriculture, de développement rural et d'alimentation.

Au niveau opérationnel, l'accès des femmes aux services financiers est un facteur clé du succès des stratégies de développement rural. La coopération luxembourgeoise s'efforce de promouvoir des solutions financières innovantes, durables, reproductibles et adaptables à plus échelle en mettant l'accent sur les besoins particuliers et points forts des femmes et des filles.

La ministre luxembourgeoise a finalement rappelé l'urgence pour éliminer la discrimination contre les femmes en matière de droits fonciers et pour garantir un accès égal aux terres pour hommes et femmes.

Le 28 février, Françoise Hetto-Gaasch a été reçue par Madame Asha-Rose Migiro, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies en vue de s'échanger sur les récents développements des politiques d'égalité entre hommes et femmes et d'autonomisation des femmes au Luxembourg et au niveau des Nations Unies.

Mme MIGIRO a vivement remercié la ministre de l'Égalité des chances de son engagement en faveur de l'égalité des genres. En tant que pays figurant parmi les plus petits de l'Europe, le Luxembourg, a-t-elle souligné, a contribué avec beaucoup de ferveur aux travaux de l'ONU, notamment en matière de préservation de la paix, d'éradication de la pauvreté et de développement durable.

En effet, le Grand-Duché soutient non seulement au niveau politique les objectifs de l'ONU en faveur des femmes dans le monde et de l'égalité des sexes mais participe également à leur réalisation concrète par des contributions financières importantes.

Mme Migiro a estimé ce soutien primordial sur la voie vers une plus grande équité des sexes et une meilleure coopération entre les institutions. Le genre, a-t-elle encore dit, sera également à l'avenir au cœur du développement durable, car on ne peut ignorer les besoins et les intérêts de la moitié de la population dans le monde.

Au niveau des mesures politiques entreprises au Luxembourg dans le monde professionnel, mesures présentées par Mme Hetto-Gaasch, la Vice-présidente s'est montrée particulièrement intéressée par les partenariats et les négociations entrepris au niveau des entreprises et des partenaires sociaux en matière d'égalité.

Etant donné que la forme, le « comment » de cette collaboration est aussi importante dans la fixation et la réalisation d'objectifs communs que le contenu, Mme Migiro a estimé qu'il sera essentiel de continuer inlassablement à s'échanger sur les bonnes pratiques et à coordonner les différentes actions entre Etats membres.

En date du 20 février 2012, Madame Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Egalité des chances a rencontré Madame Nicole Améline, Vice-Présidente du Comité CEDAW.

Mesdames Améline et Hetto-Gaasch ont eu une discussion de fond sur les défis en matière d'égalité des femmes et des hommes et partagent les mêmes points de vue à cet égard.

Les deux femmes politiques ont été d'accord à dire que le genre est bien plus qu'une dimension à considérer dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. C'est un principe actif propre à inclure dans toute démarche.

Mme Améline a mis l'accent sur la nécessité d'accompagner les politiques d'égalité de mécanismes d'évaluation en vue de leur donner plus de visibilité et de mesurer leur état d'avancement par rapport aux objectifs souscrits par les engagements internationaux et notamment la convention CEDAW de l'ONU.

Les deux interlocutrices se sont longuement échangées sur les méthodes à utiliser pour faire avancer l'égalité des genres : s'il faut agir idéalement par la conviction, la contrainte est souvent indiquée pour progresser.

Un des points forts de l'échange de vues a été l'égalité professionnelle des femmes et des hommes. Des parcours professionnels différents étant à l'origine des inégalités, les entreprises doivent adopter une démarche et un plan d'action contraignant pour agir de manière proactive, notamment au niveau de l'organisation du travail. A long terme, cette démarche permettra de changer la vision des entreprises tout en leur fournissant un atout d'image de marque et des avantages au niveau de la gestion interne et de la compétitivité.

Madame Améline et Madame Hetto-Gaasch considèrent dans ce contexte qu'un des thèmes à adresser en priorité dans ce contexte sont les conditions de travail et plus particulièrement l'organisation et le temps du travail.

Des modèles innovants rencontrant avant tout les besoins des femmes augmenteront la mixité et la diversité en entreprise et deviendront ainsi un indicateur de performance économique.

A côté de ces mesures ponctuelles, il faut ne pas perdre de vue le travail de sensibilisation en vue d'un changement de mentalité et notamment en matière de stéréotypes qui sont un des freins les plus importants au changement.

C'est dans ce contexte que les partenariats avec les médias prennent toute leur importance afin de rendre attentifs à répartitions traditionnelles des rôles et de l'image véhiculée des femmes et des hommes.

Ensuite, Madame Hetto-Gaasch a rencontré Madame Julia Duncan-Cassel, ministre pour le genre et le développement du Libéria.

Lors de sa récente nomination au poste de ministre, cette dernière a indiqué vouloir mettre l'accent notamment sur la lutte contre la violence sexuelle et l'impunité à cet égard.

Elle a aussi mis en avant sa volonté de « mainstream gender equity in all sectors and all levels » et de promouvoir la productivité des femmes et des hommes, des garçons et des filles.

Madame Duncan-Cassel a expliqué que le Libéria a été particulièrement actif dans la mise en œuvre de la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU n°1325 relative aux femmes, la paix et la sécurité adoptée en octobre 2000.

Ce pays, qui traverse une phase post-conflit, a ainsi mis en place un processus consultatif pour l'adoption d'un Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325. Ce dernier qui couvre les années 2009-2013 se base sur 4 piliers à savoir la protection, la prévention, la participation et la promotion. Il s'agit du premier Plan d'action national élaboré par un pays africain.

La ministre luxembourgeoise s'est particulièrement intéressée aux partenariats qui sont en train de se mettre en place pour mettre en œuvre de manière concrète les engagements politiques sociaux.

Madame Hetto-Gaasch a finalement rencontré la ministre de l'Institut National des Femmes du Honduras, Madame Maria Antonieta Botto de Fernandez.

Au cours d'un échange de vues sur les priorités politiques respectives des deux pays et leur mise en œuvre, la dernière a expliqué que son pays est en train de transposer le deuxième plan d'égalité des genres qui a notamment pour objectifs de garantir aux femmes l'accès à l'éducation, aux soins de santé, aux droits de propriété, aux ressources financières et la participation sociale.

La priorité politique du Honduras se situe clairement dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et plus particulièrement contre la violence domestique.

En vue d'inciter et de soutenir les victimes à dénoncer les auteurs de violence, des personnes de contact spécialisées en la matière ont été instaurées dans les bureaux municipaux.

Les deux ministres se sont accordées à souligner l'importance des efforts de prévention surtout auprès des jeunes en vue de les éduquer à une culture de respect mutuel sur l'arrière-fond des droits de l'Homme.

Madame Botto de Fernandez était très intéressée par les informations données par Madame Hetto-Gasch sur ses échanges réguliers avec des élèves et étudiants.

À l'issue de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme six projets de résolutions et une décision ont été adoptés :

Résolutions :

- 1) Eliminer la mortalité et la morbidité maternelles grâce au renforcement du pouvoir d'action des femmes ;
- 2) Mettre fin aux mutilations génitales féminines ;
- 3) Egalité des sexes et autonomisation de la femme dans le contexte des catastrophes naturelles ;
- 4) Les femmes autochtones et leur rôle clef dans l'élimination de la pauvreté et de la faim ;
- 5) Libération des femmes et des enfants pris en otage lors des conflits armés, y compris de ceux qui sont emprisonnés ultérieurement ;
- 6) La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter.

Décision : Les femmes et les filles face au VIH et au sida.

En règle générale, les débats sur le thème prioritaire donne lieu à un document que l'on appelle les conclusions concertées.

Or cette année, il n'y a pas eu de conclusions concertées sur le thème prioritaire qui portait sur l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels, ceci faute d'accord entre les pays.

B. Comité Consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes

Le ministère de l'Égalité des chances assiste deux fois par an aux réunions d'échanges du comité consultatif de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes à Bruxelles. Ce comité a pour tâche d'assister la Commission dans l'élaboration et dans la mise en œuvre des actions de la Communauté visant à promouvoir l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Les différentes résolutions qui y sont discutées et élaborées par des groupes de travail constitués suivant les thèmes à traiter constituent donc un apport essentiel d'informations et de lignes directrices à la Commission européenne.

En 2012, les avis du Comité consultatif portaient notamment sur l'égalité des femmes et des hommes et la politique de cohésion ; les campagnes de sensibilisation relatives à la lutte contre la violence.

C. Réunions du groupe de fonctionnaires à haut niveau sur l'intégration de la dimension du genre (High Level Group)

High Level Group on Gender Mainstreaming (HLG)

Le HLG s'est réuni à deux reprises en 2012.

Réunion de Copenhague en janvier

Depuis 1999, les présidences tournantes de l'UE ont chacune à leur tour assuré le suivi des 12 domaines d'action prioritaires définis dans la plate-forme d'action adoptée à Pékin en 1995. Le domaine d'action prioritaire pendant la présidence danoise était « Les femmes et l'environnement », domaine n'ayant jamais auparavant fait l'objet de suivi sous l'égide de l'UE.

Dans ce cadre général, le Danemark a axé les travaux sur la question du genre et du changement climatique. En coopération avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le Danemark a élaboré un rapport sur ce thème dans un contexte européen, rapport qui a servi de base pour présenter des conclusions pour approbation au Conseil EPSCO en juin 2012.

Les conclusions du Conseil sont essentiellement axées sur deux points : la question des femmes occupant des positions clés dans le domaine du changement climatique, et la proportion de femmes qui suivent des formations techniques et scientifiques ciblées sur le domaine du changement climatique.

Le rapport peut être consulté à l'adresse :

<http://www.eige.europa.eu/fr/content/document/gender-equality-and-climate-change-main-findings>

La participation des femmes au marché du travail a été une autre priorité discutée.

Si elle veut maintenir sa prospérité et rester globalement compétitive, l'UE doit utiliser ses ressources humaines de manière optimale, comme cela est inscrit dans la stratégie Europe 2020. Le décrochage scolaire des jeunes hommes est à cet égard un problème croissant au sein de l'Union.

La présidence danoise a informé qu'en mai 2012, un séminaire réunirait des experts pour traiter de cette problématique. Il permettrait non seulement d'approfondir les connaissances dans ce domaine mais surtout de faire des propositions visant à une augmentation du taux de participation masculine au système éducatif. Un débat parallèle aurait lieu sur le taux de participation féminine aux formations techniques et scientifiques – faisant ainsi le lien avec une des autres priorités de la présidence.

Ces deux domaines ont en commun de montrer l'effet négatif du déséquilibre hommes – femmes dans l'optique d'une optimisation de l'utilisation des ressources humaines.

L'UE est un moteur pour l'amélioration de l'égalité hommes-femmes. Et les progrès sont sensibles dans l'Union et les Etats membres, par exemple en termes de participation des femmes au marché du travail. Toutefois, la proportion de femmes sur le marché du travail et dans le secteur de l'éducation ne se reflète pas au niveau des organes de direction et des conseils d'administration, loin s'en faut. Pour pouvoir atteindre l'objectif de croissance inclusive de la stratégie EU2020, il est nécessaire de réfléchir au moyen de promouvoir la présence des femmes dans les instances de décision au plus haut niveau.

Des études montrent l'impact positif d'une présence féminine dans les organes de direction sur les résultats des entreprises. Le Danemark a soulevé la question des quotas féminins dans les conseils d'administration au Conseil EPSCO en février 2012.

Le 8 mars 2012, la Commission européenne a publié son rapport sur la place des femmes dans les organes de direction dans l'UE. Ce rapport s'appuie entre autres sur les travaux du Conseil EPSCO de février. L'effort de promotion de la participation des femmes aux plus hauts niveaux de décision sera donc renforcé pendant la présidence.

Le rapport peut être consulté à l'adresse :

http://ec.europa.eu/justice/gender-equality/files/women-on-boards_fr.pdf

Réunion de Nicosie en septembre

La Présidence chypriote, consciente de l'ampleur et de la gravité du problème, a fait de la lutte contre la violence envers les femmes une priorité dans le domaine de l'égalité des sexes en mettant l'accent sur les services d'assistance aux victimes.

Son programme de travail prévoit la réalisation par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes d'une étude sur la violence envers les femmes qui se concentrera sur la protection des victimes.

Le rapport est disponible à l'adresse :

<http://www.eige.europa.eu/content/document/violence-against-women-victim-support-report>

Autre initiative importante sous Présidence chypriote: l'élaboration par la police chypriote d'un manuel sur les meilleures pratiques mises en place au niveau européen afin d'éviter que les forces de maintien de l'ordre ne ferment prématurément des affaires de violences domestiques.

La violence envers les femmes constitue une violation flagrante des droits humains fondamentaux à la vie, la sécurité et la liberté. En outre, ce type de violence a des conséquences qui ne peuvent être ignorées, en particulier en temps de récession économique. Selon une étude demandée par le Conseil de l'Europe, ce crime coûte chaque année aux économies de l'UE 16 milliards d'euros. Manifestement, la violence envers les femmes a des conséquences économiques importantes qui affectent l'ensemble de la société et la participation active des femmes à toutes ses activités.

D. Conférences

Atelier de travail « Study on the role of Men in gender quality », Bruxelles, 13 janvier 2012

Le 13 janvier 2012 avait lieu un atelier de travail dans le cadre du projet d'étude de la Commission européenne intitulé "The role of Men in Gender Equality" avec la participation de M. Ralph Kass, Conseiller de direction 1^e classe. Ce séminaire s'était notamment concentré sur la question de savoir comment thématiser les besoins des hommes dans le cadre des politiques d'égalité des chances entre femmes et hommes aux niveaux nationaux et européen. Le premier et le deuxième séminaire avait lieu respectivement en septembre et novembre 2011 et se concentraient avant tout sur des questions liées à la compatibilité de la vie professionnelle avec la vie familiale.

Konferenz « Männerpolitik – Männerpolitische Beiträge zu einer geschlechtergerechten Gesellschaft », Berlin, 22. und 23. Oktober 2012

Le 22 et 23 octobre 2013, une délégation du ministère de l'Egalité des chances et du centre de consultation et d'information INFOMANN avait participé à une conférence internationale intitulée « Männerpolitik – Männerpolitische Beiträge zu einer geschlechtergerechten Gesellschaft » à Berlin. Cette conférence a été co-organisée par le ministère allemand de la Famille, des Personnes Agées, des Femmes et de la Jeunesse et par le ministère du Travail, des Affaires sociales et de la Protection des consommateurs en Autriche. Des représentants politiques et administratifs ainsi que d'ONG nationales et internationales avaient discuté dans plusieurs ateliers thématiques du concept de la « Jungen- und Männerarbeit » et des défis se posant en matière de « politique pour hommes et garçons » dans le contexte d'une politique de l'Egalité des chances entre femmes et hommes.

Dans son discours, Mme Maryse Fisch avait souligné que le Luxembourg est toujours au début de ses efforts de promouvoir une politique de l'Egalité des chances qui s'adresse aussi bien aux femmes qu'aux hommes. Elle avait expliqué que grâce à l'aide conceptuel du Bundesforum Männer et de son président Martin Rosowski, le ministère a réussi de convaincre rapidement des acteurs luxembourgeois du travail social pour s'investir dans le projet du centre de consultation et d'information INFOMANN qui a entamé ses travaux en juin 2012. Cette conférence internationale serait une bonne occasion de faire des échanges de bonnes pratiques et de se mesurer par rapport à d'autres pays, et pour avoir une orientation dans sa démarche de promouvoir les besoins spécifiques des hommes et des garçons.

Une conférence pour évaluer la suite des conclusions de Berlin est programmée pour 2014 à Vienne.

„Jahresfachtagung des Bündnisses der Beratungsstellen für SexarbeiterInnen“, Bochum (Allemagne), du 13 au 15 novembre 2012

Du 13 au 15 novembre 2012, le réseau fédéral des centres de consultation pour prostitué(e)s en Allemagne avait organisé une grande conférence sous le thème « SexarbeiterInnen willkommen in Europa ? » à Bochum. Les différent(e)s intervenant(e)s et participant(e)s discutaient notamment les expériences faites avec les

législations actuellement en vigueur dans certains Etats européens et les tendances actuelles en matière de l'encadrement de la prostitution dans ces pays. Au centre des discussions était notamment le modèle de réglementation allemand qui a été adopté en 2001 (Prostitutionsgesetz) et dont les objectifs n'ont pas été entièrement atteints.

Cette conférence était entre autres patronnée par le gouvernement de l'entité fédérée de la Rhénanie-Palatinat et rassemblait une centaine de travailleurs sociaux, de représentants des administrations policières et publiques en charge de la prostitution, de la lutte contre le proxénétisme et de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle ainsi que de prostitué(e)s.

Forum de l'OCDE sur la parité « Inégalités hommes - femmes : il est temps d'agir »

L'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) a pris l'initiative d'organiser ce forum sur la parité le 17 décembre 2012 à Paris afin d'étudier les aspects économiques de l'égalité hommes-femmes et de mieux comprendre les raisons des obstacles à l'égalité et de recenser les pratiques susceptibles de réduire les disparités en mettant l'accent sur l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat. Le forum a réuni des décideurs et des représentants du monde des affaires et de la société civile afin d'échanger leurs points de vue sur les mesures que les pouvoirs publics et le secteur privé devraient prendre pour réduire les disparités.

Trois sujets de discussion étaient à l'ordre du jour du forum :

1) L'argument économique en faveur de l'égalité hommes-femmes

L'égalité est une préoccupation de justice et d'équité ainsi qu'un facteur-clé du bien-être des individus. Cependant les femmes sont toujours moins bien rémunérées, ont moins de chance d'atteindre les sommets de la hiérarchie et un plus grand risque de finir leur vie dans la pauvreté.

La croissance économique s'explique pour moitié environ par les progrès de l'éducation. Davantage de filles accèdent à un plus haut niveau d'éducation et les inégalités signifient non seulement renoncer à l'importante contribution que les femmes peuvent apporter à l'économie, aux recettes fiscales et aux cotisations sociales, mais aussi perdre le bénéfice d'années d'investissement dans l'éducation des filles.

Les organismes publics qui s'occupent de promouvoir la situation des femmes manquent souvent de visibilité, de l'autorité et des ressources nécessaires pour faire avancer la cause de l'égalité.

Le taux d'activité des femmes a augmenté, mais les inégalités salariales persistent. Les femmes effectuent une plus large part de travail non rémunéré, interrompent leur carrière, travaillent souvent à temps partiel, ce qui pénalise leurs perspectives de carrière et de rémunération.

Les gouvernements jouent un rôle important pour promouvoir l'égalité non seulement au moment d'élaborer et d'évaluer les politiques publiques, mais aussi en veillant à assurer la parité dans la fonction publique en tant que modèle et en instaurant des dispositifs conciliant activité professionnelle et vie familiale, comme par exemple des horaires de travail flexibles.

Les messages clés de cette discussion à l'intention des pouvoirs publics sont:

- garantir un mode de garde abordable et de qualité à tous les parents et encourager un recours plus égalitaire au congé parental en réservant par exemple exclusivement aux pères une partie du droit au congé rémunéré
- éliminer les mécanismes non incitatifs vis-à-vis du travail rémunéré liés à la fiscalité et aux systèmes de prestations et veiller à ce que le travail soit rémunérateur pour les deux parents
- s'attaquer aux obstacles culturels et aux stéréotypes concernant le rôle des femmes dans la société, dans les entreprises et dans le secteur public

2) Promouvoir le rôle des femmes dans l'entreprise

Les femmes continuent d'être sous-représentées aux niveaux les plus élevés, en particulier au niveau des dirigeants et dans les conseils d'administration. En nommant davantage de femmes à des postes élevés, les entreprises peuvent tirer parti des meilleures compétences, renforcer la direction grâce à la mixité, mieux comprendre les marchés de consommation et améliorer ainsi leurs résultats.

Les femmes sont plus réticentes que les hommes à créer leur propre entreprise et les entreprises détenues par les femmes sont plus petites, ce qui tend à les pénaliser en termes de chiffres d'affaires, de rentabilité et de productivité. Par ailleurs les femmes recourent moins que les hommes à l'emprunt pour démarrer leur activité et elles peuvent se voir appliquer des taux d'intérêt plus élevés et il leur est demandé plus de garanties en raison de leur capacité opérationnelle souvent moindre.

Encourager l'entrepreneuriat reste un objectif clé des actions gouvernementales en termes de création d'emplois, d'innovation et de croissance.

Les messages clés de cette discussion à l'intention des pouvoirs publics sont:

- fixer des objectifs et mesurer les progrès de la représentation des femmes dans les conseils d'administration
- développer des programmes d'action pour inciter les entreprises et les organisations professionnelles à adopter des mesures qui contribuent à promouvoir la mixité
- développer des programmes d'information présentant l'entrepreneuriat comme option professionnelle attrayante ainsi que des programmes de soutien ciblant les entreprises détenues par des femmes dans les secteurs de haute technologie
- veiller à l'égalité d'accès des chefs d'entreprise, hommes et femmes, aux financements
- veiller à ce que les dispositifs en faveur des entreprises détenues par des femmes visent non seulement les jeunes et petites entreprises, mais soutiennent les ambitions de toutes les entreprises en matière de croissance

3) Garçons et filles : stéréotypes

Les garçons sont davantage susceptibles d'abandonner leurs études avant la fin du secondaire que les filles et les jeunes femmes ont un niveau d'études supérieur à celui des jeunes hommes. Les filles sont moins nombreuses à s'orienter vers des études scientifiques et techniques et même si elles choisissent cette orientation, elles sont moins susceptibles d'entreprendre une carrière dans ces domaines, ce qui est préoccupant, compte tenu de la pénurie de compétences sur le marché du travail, des perspectives de

carrière et de revenu généralement plus prometteuses dans ces domaines et des retombées positives probables sur l'innovation et la croissance.

L'égalité en matière d'éducation, ainsi qu'un partage plus équitable des tâches rémunérées et non rémunérées passent par une évolution de la culture, des mentalités et des comportements. Les politiques publiques et une bonne diffusion de l'information jouent un rôle à cet égard.

Les comportements et les aspirations prennent forme très tôt dans la vie, d'où l'importance du rôle des parents et de l'école à faire évoluer les stéréotypes. Il faut éviter les a priori sexués dans les programmes scolaires, faire en sorte que les filles s'intéressent à des disciplines habituellement considérées comme masculines et inversement. Il s'agit de mener un travail de sensibilisation auprès des jeunes pour leur montrer les conséquences probables de leurs choix de filières du point de vue de l'évolution de leur carrière et de leurs revenus. Il importe d'utiliser l'apprentissage pour inciter les femmes qui ont achevé des études scientifiques, techniques ou mathématiques à travailler dans le domaine scientifique.

Les messages clés de ce forum retenus à l'intention des pouvoirs publics en matière de mesures d'ordre général sont:

- accroître le volume et la qualité des données différenciées selon le genre et améliorer l'évaluation des politiques publiques
- renforcer la prise en compte de la problématique hommes-femmes par les administrations tout au long du cycle public de gestion financière et analyser l'impact selon le genre
- réformer les cadres juridiques et veiller à leur application en faveur de l'égalité, interdire la discrimination et combattre toute forme de discrimination de rémunération
- instaurer des incitations économiques pour faire évoluer les mentalités
- fixer des objectifs réalistes d'accès des femmes aux plus hautes fonctions

Ending gender stereotyping and sexist portrayals in advertising

Sur invitation du réseau « FemCities », le ministère de l'Égalité des chances avait participé à une conférence internationale sur le thème « Ending gender stereotyping and sexist portrayals in advertising » en novembre 2012 à Bruxelles.

FemCities est initialement une initiative de la ville de Vienne qui regroupe un certain nombre d'autorités locales des pays membres de l'Union européenne qui poursuivent une politique active en matière de promotion féminine et qui s'échangent sur les bonnes pratiques en matière d'égalité des femmes et des hommes dans leur ville respective.

Le ministère a eu l'occasion de présenter le contexte national luxembourgeois et les mesures réalisées au niveau de la lutte contre les clichés dans les médias. Les participantes à la conférence en provenance également de la Croatie et de Serbie ont fait ensemble un état des lieux de leur pays respectifs en matière de sexisme dans la publicité. Les différences sont sensibles d'un pays à l'autre et il est apparu à quel point l'échange et la collaboration sont indispensables dans le domaine des médias. Suite à cet échange fort enrichissant, le ministère de l'Égalité des chances est également devenu partenaire au réseau FemCities.

Pour plus de détails sur le réseau : www.femcities.at

European Institut on Gender Equality

En novembre 2012, le ministère de l'Égalité des chances a participé à une conférence de l'Institut européen EGE à Vilnius (European Institut on Gender Equality) sur le thème des formations en genre. Des experts venus de différents pays de l'Union européenne ont discuté sur la meilleure approche à adopter en matière de formation sur le genre. Sur une journée et demie, la présentation de concepts théoriques a alterné judicieusement avec des bonnes pratiques comment aborder l'égalité des femmes et des hommes d'une manière concrète.

En 2012-2013, l'Institut européen pour l'égalité des genres met en place un projet de formation en genre dans l'Union européenne et la Croatie. L'objectif est notamment de recueillir des modèles et pratiques de à pouvoir comparer et échanger au niveau européen et, d'autre part, à sensibiliser davantage les différents acteurs décisionnels sur les enjeux d'une prise en compte des besoins et attentes des femmes et des hommes dans toute politique.

Pour plus de détails sur les travaux et projets en cours à l'institut européen EIGE : www.eige.lt

E. Echanges bilatéraux

Visite de travail à Bruxelles (23 avril 2012)

En date du 23 avril 2012, la ministre de l'Égalité des chances, Mme Françoise Hetto-Gaasch, s'est rendue à Bruxelles dans le cadre d'une visite de travail auprès de la ministre belge de l'Égalité des chances et des Affaires intérieures, Mme Joëlle Milquet. Mme Hetto-Gaasch s'est informée sur les questions relatives à la prostitution, notamment le cadre légal appliqué en Belgique ainsi que l'encadrement social de la prostitution. La ministre a précisé que l'objectif du gouvernement luxembourgeois est de se concerter avec les départements ministériels étant en charge de la prostitution dans les pays avoisinants étant donné qu'il importe pour le Luxembourg de considérer la prostitution dans le contexte élargi de la Grande Région. Le ministère entend mettre sur pied un concept global portant sur l'encadrement psychosocial de la prostitution au Luxembourg qui inclut aussi bien des réponses aux questions relatives à la santé et la prévention qu'à la sécurité.

Mme Milquet a d'abord précisé qu'en Belgique le phénomène de la prostitution relève de la compétence de plusieurs ministères, dont l'Égalité des chances, les Affaires intérieures, la Santé ainsi que l'Immigration. Il s'y ajoute un certain nombre de compétences des communautés belges tel que l'encadrement psychosocial des prostituées et les communes qui adoptent des règlements relatifs à l'exercice de la prostitution et à l'ordre public. La ministre a souligné que la prostitution revêt toujours une certaine actualité au sein de la société belge qui est partagée entre une approche pragmatique de considérer la prostitution comme un fait de société et une approche plus restrictive voyant la prostitué(e) comme une victime qu'il faut protéger. A la question de savoir si la Belgique prévoit de changer son dispositif légal en la matière, Mme Milquet souligne que toute législation n'est que parcellaire et qu'il est extrêmement difficile de trouver une « voie » législative qui permet d'englober toutes les différentes formes de prostitution.

La ministre Milquet a été rejointe par Mme Sophie Jekeler, Directrice de la Fondation Samilia, qui a encore constaté que chaque pays traite la problématique de la prostitution d'une autre manière. La fondation se concentre dans ses travaux avant tout sur la lutte contre le trafic des êtres humains et s'oppose, comme d'ailleurs le gouvernement belge, à toute législation qui profite aux réseaux d'exploitation sexuelle des êtres humains. Mme Jekeler a par ailleurs souligné l'importance d'une plus grande sensibilisation du grand public pour empêcher une banalisation de la prostitution.

Les deux ministres ont finalement plaidé en faveur d'une meilleure coopération et d'un échange régulier d'informations et de bonnes pratiques dans le cadre d'une plateforme internationale sur la prostitution et la traite des êtres humains regroupant les pays du BENELUX, la France et l'Allemagne.

Françoise Hetto-Gaasch a également fait une visite de l'a.s.b.l. « entre2 » à Bruxelles. L'association a adopté une approche pragmatique ayant comme objectif de promouvoir la reconnaissance des prostitué(e)s ou ex-prostitué-es en tant citoyen(ne)s à part entière et de défendre leurs droits aux niveaux juridique, social, de la santé physique et mentale, de l'éducation et des Droits de l'Homme. La chargée de direction, Christine Lemmens, a informé sur les différents champs d'action de son équipe très dévoué dans le travail social dans les différents quartiers bruxellois touchés par la prostitution. L'action de l'association se concentre sur trois grands axes à savoir le travail « de proximité » sur le terrain, l'accompagnement ainsi que l'accueil des prostitué(e)s. Mme Lemmens a encore souligné que le contexte bruxellois est très particulier dans la mesure où les différentes communes bruxelloises ont adopté des règlements très différents, ce qui rend parfois la coopération avec les communes mais aussi avec d'autres organisations ou associations très difficile.